

## CHRONIQUE ALGÉRIENNE

L'année 1989 sera celle de toutes les réformes annonçait Chadli Bendjedid. Elle sera aussi celle de tous les intégrismes, celui du religieux certes, mais également d'une utopie circonscrite à l'Etat de droit, compris dans son sens étriqué, dans la mesure où il s'agit de comptabiliser le nombre de projets de lois en comparaison de celles votées. Celles-ci sont censées produire le droit et par raccourci l'Algérie est un Etat de droit. Depuis Michel Crozier (1), toutes les analyses ont démontré qu'il ne s'agit pas de légiférer pour changer une société.

La situation paradoxale est que les porteurs de pouvoir développent un discours apparemment cohérent qui aboutit à une contradiction fondamentale. D'une part un discours «intégriste» résidant dans la croyance que l'adoption de certaines règles, ou de certaines normes, produit par elle même une solution miraculeuse aux problèmes de la société. Cet intégrisme s'attache au discours sur les réformes. D'autre part il annonce le miracle avec la loi du marché qui dépasse le fantasme pour devenir une idolâtrie. Il est évident que l'idolâtrie ne peut cohabiter avec l'intégrisme. La logomachie devient redondance.

Pour accélérer l'histoire, il faut accélérer les projets de lois. Pour ne pas l'avoir compris assez tôt disent les déclarations des officiels, le gouvernement de Kasdi Merbah, malgré une «sévère mise en garde» du chef de l'Etat, a été renvoyé 8 mois après sa formation. Cette péripétie va d'ailleurs créer le premier conflit de l'ère démocratique, s'agissant de l'interprétation d'un article de la constitution, adoptée par référendum le 23 février 1989, et concernant les attributions et rapports du Premier Ministre et du Chef de l'Etat. Cette constitution dont on peut estimer qu'elle a accouché de la seconde République ménage à celui-ci des attributions importantes lui épargnant de s'impliquer dans les débats politiques quotidiens, disposant de pouvoirs d'arbitrage conséquents tout en faisant assumer le négatif à son premier ministre. Il conserve ainsi intact le mythe de celui qui a conduit l'Algérie sur la voie de la démocratie, se résumant d'une part à l'abandon du parti unique, et donc à l'institution du multipartisme, et d'autre part à celui de l'économie planifiée au profit du marché. La césure, économique d'une part et politique d'autre part marque ainsi la fin de l'idéologie à l'algérienne.

L'image de Chadli Bendjedid, entachée par la repression des événements d'octobre 1988 et les manipulations du pouvoir qui en ont été les causes, a retrouvé son éclat, et c'est une tradition chez les dirigeants algériens qui se piquent de réformes d'être plus populaires à l'étranger que chez

---

(1) CROZIER (M.). - *On ne change pas une société par décret*, Paris, Grasset, 1979.

eux. Couvert d'éloges à l'extérieur qui le considère – par méconnaissance de la formule Chadli, ou par la magie que procure le cotoiement du pouvoir – comme l'initiateur de la démocratie et des réformes économiques contre les «barons» ou les «caciques conservateurs» attachés au boumédienisme, il fait l'objet en Algérie du rejet méprisant de «ceux d'en bas» qui supportent les pénuries, le chômage, l'inflation et les soucis de la vie quotidienne. Il accède ainsi à une légitimation internationale soutenue par les Etats et les organisations financières, d'autant que sa politique des relations internationales, comparée à celle de son prédécesseur, s'est faite plus accommodante par l'abandon de certains principes attachés au tiers mondisme dont les représentations idéologiques apparaissent trop simplistes. Il sacrifie ainsi à la mode du moment qui a consisté à démythifier ce mouvement en le déclarant inefficace.

En ne définissant aucune stratégie, si ce n'est celle de la négation de la formule politique et économique du système précédent, que ce soit sur le plan des relations internationales, ou sur celui de la politique intérieure, le système Chadli a perdu dans sa logique du «pouvoir pour le pouvoir», démontrée encore par les événements d'octobre 1988. Soutenu, parce que fragile et inconsistant, par la communauté internationale, et, n'admettant aucune critique d'un personnel nouveau qui lui doit tout, notamment d'avoir supplanté l'élite administrative et politique en place, il s'aliène la grande majorité de la société qui refuse toute collaboration, préférant opter pour le mépris. Les différentes révoltes qui ont jalonné sa décennie de pouvoir ont fini par lui faire perdre sa légitimité téléologique que son projet de changement social lui conférait dès son investiture en 1979. Son pouvoir peut se définir comme étant à la fois cynique et baroque. Cynique car on sait avec quelle brutalité il a mâté les différentes contestations de Constantine, Sétif ou Tizi Ouzou avant celle d'Alger. Baroque car cet homme qui a en main, depuis 1984, tous les pouvoirs, détenait le pouvoir et non l'autorité car en procédant aux replâtrages par le changement des hommes il se recherchait de constants et nouveaux soutiens.

Paradoxalement, ce déficit de légitimité ne l'a apparemment pas pénalisé, quand on constate que sa réélection a été obtenue avec 81,17 % des votants, soit 10 603 050 voix, alors que le traumatisme de la repression était encore vif.

Si nous évacuons les deux arguments souvent avancés et bien réels du «bourrage» des urnes et du candidat unique, il en reste une troisième, essentielle à notre sens. Les sociétés civiles arabes et musulmanes, quand bien même contesteraient-elles le chef, ne franchissent pas le seuil de la répudiation. Les destitutions «propres» s'opèrent dans les cercles très fermes de la société politique, de même que les désignations, auxquelles les «masses populaires» sont appelées ensuite à apporter leurs bulletins de vote. Les réélections, lorsqu'elles se produisent, ne deviennent plus qu'une formalité, l'essentiel ayant été réalisé la première fois. Nous ne connaissons pas d'exemple, du califat à nos jours, dont le chef n'a pas reçu les voix du plus grand nombre à l'image des tribus apportant leur allégeance.

Si tout ne peut s'expliquer dans l'immédiat car toute explication suppose une logique – et il est difficile d'en percevoir une dans ce «despotisme oriental» – on ne peut pas nier le fait que Chadli est doué d'une incontestable habileté de manœuvrier et de pragmatisme paysan. Sans être un stratège politique il a compris une donnée essentielle qui fait le propre – et son contraire – du politicien, sa capacité de retournement, son seul souci étant de «compter» parmi le personnel politique. Partant de ce postulat, il n'a pas eu beaucoup de mal à éliminer les hommes qui détenaient une quelconque légitimité politique, technocratique, clanique ou historique – sans avoir à s'impliquer lui-même en tant qu'autorité suprême et donc d'arbitre. Sa stratégie dans ses premières années de pouvoir a consisté à «cibler» les membres du conseil de la révolution qu'il savait être à la fois les «héritiers» et les «gardiens», en les envoyant devant la cour des comptes (la cour des «règlements de compte», selon les initiés et la doxa). Parallèlement les redditions de certains boumédiénistes ou apparentés, notamment les chefs militaires, lui ont balisé le champ. Par un jeu s'apparentant à celui du sablier, il a favorisé l'émergence des uns pour liquider les autres au prix d'une ambassade. Il a pu alors, dès 1985 s'entourer de «son» équipe composée beaucoup plus de secrétaires particuliers que de véritables responsables politiques.

Depuis cette date, les crises étaient en gestation car une nouvelle philosophie politique se dessinait, pendant que la rente provenant des revenus des hydrocarbures fondait. A la crise politique s'ajoutait celle des ressources qui hypothéquaient la représentation populaire du Beylik et donc du rôle de l'Etat. On sait qu'en octobre 1988, c'est cette représentation matérielle à travers ses locaux qui a fait l'objet de la sollicitude des émeutiers (2).

Les différents événements que va connaître l'année 1989, consacrée par la formule englobante de réformes, ne sont que les effets des événements de 1988 pour ce qui concerne le politique ou l'institutionnel, tandis que les réformes économiques ont été déjà pensées à partir de 1985 lorsque l'Etat a décidé de se «désengager».

Si nous devons analyser le processus de l'émergence du «changement», ce qui n'est pas l'objet dans cette chronique, la logique du «rééquilibrage» économique s'inscrit dès le congrès extraordinaire de 1980 et les premiers aménagements apportés à l'entreprise publique, dont la symbolique même des sigles et appellations annonçait l'aggiornamento.

1989 donc va connaître trois moments déterminants, celui de la constitution – loi approuvée par référendum le 23 février – et par commodité appelée constitution du 23 février, la première crise institutionnelle avec la décision du Président de la République de démettre le chef du gouvernement, et le congrès extraordinaire du FLN.

---

(2) Voir chronique «Algérie», *Annuaire de l'Afrique du Nord*, 1988.

## I. — LA CONSTITUTION DU 23 FÉVRIER : MÉTHODOLOGIE DE SA PRÉPARATION

Les chartes sont des références obligatoires, et celle de 1976 était devenue la « source » de légitimation de toute décision politique et économique. De par son contenu vague, lieu de toutes les synergies, elle accueillait tout et son contraire. Mais elle restait la référence parce que reflétant l'idéologie du moment, « le socialisme spécifique », figeant un certain nombre de principes qui constituaient les repères au delà desquels pourrait s'embusquer la « trahison ». Toute réforme était susceptible d'être rapportée si son esprit s'éloignait de l'interprétation qui se faisait de ce texte fondamental. Tant qu'il existait dans son sens originel, aucun changement de l'ordre ancien ne pouvait être toléré par les « gardiens » et toute nouvelle formule politique et économique était entachée de trahison. Une nouvelle formule ne pouvait donc trouver sens que par l'irruption d'un phénomène extraordinaire, dépassant la fonction réformiste. Les événements d'octobre 1988 s'expliquent alors. L'argument nouveau conforte le paradigme attaché aux réformes ; bien plus il les justifie pour avoir été désirées par le peuple et non plus par les « masses laborieuses ».

Selon Marx, écrit Ali El Kenz (3), « la répétition se présente toujours sous la forme de la farce » « l'enrichissement » de la charte nationale en 1986 a été un échec pour Chadli Bendjedid car les conditions socio-économiques étaient différentes de 1976, il y manquait au moins deux attributs : le volontarisme et une « technologie politique » qui faisait défaut à un homme contesté. L'histoire retiendra, puisqu'il le souligne lui-même qu'il avait « voulu commencer avec la charte avant la tenue du congrès pour introduire les réformes à la constitution ou son changement. Malheureusement, /.../ l'enrichissement de la charte n'a pas été au niveau que nous ambitionnions, compte tenu de la crise que nous traversons encore » (4).

Chadli Bendjedid a toujours privilégié les prestations devant des auditoires restreints, Walis ou responsables du secrétariat du Parti, contrairement à son prédécesseur qui préférait les meetings populaires pour annoncer ou justifier les réformes ou les « révolutions », méthode traduisant chez certains analystes une conception populiste.

L'analyse de sa prestation devant les Walis permet de distinguer trois lignes de force.

La première est l'affirmation selon laquelle « les obstacles du passé ont été levés », et qu'il s'agit donc de « clarifier les responsabilités ». Bien que ces obstacles ne soient pas désignés, l'un d'eux, la dette extérieure qui avait été avancée comme un obstacle sérieux au développement économique, semble

(3) EL KENZ (Ali). — « La Société algérienne aujourd'hui », in *l'Algérie et la modernité*, livres du CODESRIA, Dakar, 1989.

(4) *El Moudjahid*, 18 janvier 1989.

exclue (5) «Quels peuvent être donc ces obstacles ? Il y a celui des hommes, prétexte de la couverture derrière laquelle certains cachent les insuffisances de leur administration» (6). On peut donc penser que leur exclusion du gouvernement ou du parti va permettre un meilleur fonctionnement des institutions. Celles-ci, contenues dans les dispositions issues de la révision constitutionnelle approuvée le 3 novembre 1988 aménagent les rapports de l'exécutif entre le Président de la République et le Chef du Gouvernement, ainsi que les rapports entre ce dernier et le législatif.

La seconde caractéristique de ce discours est que l'Etat socialiste dont les signifiants étaient contenus dans la constitution programme de 1976 promettant «la paix sociale et le rêve illusoire de pouvoir à tous les besoins des citoyens» (7) s'attachera désormais aux droits de l'homme, à la définition de l'Etat, l'idéologie relevant d'un texte fondamental, la charte nationale (8).

La troisième ligne de force s'incarne dans ce qu'il désigne clarification des concepts, «qu'il s'agisse de la démocratie ou de l'anarchie. Ce sont des concepts opposés et il estime que les algériens ont une propension à les confondre. Lorsque la démocratie est pratiquée dans l'anarchie et dans l'intention de règlement de compte entre individus et institutions, cela conduit assurément à réduire sa valeur réelle» (9). Pour le chef de l'Etat la démocratie c'est la liberté d'expression, l'anarchie ce sont les grèves qui portent atteinte à l'économie nationale (10).

A partir de ces présupposés, la nouvelle constitution va se préparer. S'évertuant à vouloir «répéter» l'histoire, «il invite ainsi les algériens à se

(5) L'article de Kamel Belkacem («l'information sur le terrain», *Algérie Actualité*, n° 1212, semaine du 5 au 11 janvier 1989, p. 6) semble attribuer à la rumeur les difficultés financières de l'Algérie, reconnues par le ministre des finances, et ne craint pas de nous conseiller de le demander «à la banque mondiale ou à nos partenaires. Ils nous prendront pour des fous».

Au même moment *Le Monde* annonce que «Paris ouvre à Alger 7 milliards de francs de crédit». Cet accord financier est intervenu au terme de quarante huit heures de discussions entre les deux délégations (FRITSCHER F., «un nouveau départ pour les relations franco-algériennes», mercredi 11 janvier 1989, p. 20).

(6) *Ibid.*, p. 4 (*El Moudjahid*).

(7) BELKACEM (K.). — «Faire l'Algérie avec les algériens», *Algérie Actualité*, n° 1213, semaine du 12 au 18 janvier 1989, p. 8.

(8) Chadli Bendjedid précisera : «Aujourd'hui après le 6<sup>e</sup> congrès les choses sont maintenant claires. Depuis les réformes de novembre dernier relatives aux instances exécutives, le gouvernement est désormais responsable de son activité et du développement économique devant l'assemblée populaire nationale à laquelle il doit rendre compte. Si des contradictions sont apparues dans nos lois et nos institutions officielles c'est parce que nous avons accordé la priorité à l'aspect idéologique et philosophique, plutôt qu'à l'aspect technique». (*El Moudjahid*, 18 janvier 1989).

On peut en conclure que l'Algérie entre dans le temps technocratique en assainant l'idéologie.

(9) *Ibid.*

(10) «En effet, les arrêts de travail, déclenchés pour des raisons salariales, ou de conditions sociales telles que les transports, les coopératives au sein des entreprises, bref tout ce qui était un droit des forces populaires», touchent la majorité des entreprises. Le syndicat ne peut plus canaliser les revendications des travailleurs depuis que ceux-ci ont compris que les «acquis» sont remis en question, que les licenciements sont devenus une réalité, et que le pouvoir d'achat s'érode. La grève, qui était un non sens dans le système antérieur, assimilée à une atteinte à l'économie nationale, devient le seul recours pour faire avancer les revendications, depuis l'abandon du «Formisme» (*El Kenz*).

prononcer sur la constitution qu'ils souhaitent, car les « amendements constitutionnels » (11) tiendront compte des aspirations aussi bien du simple citoyen que des intellectuels.

Il tenait ainsi cette fois-ci à « son » débat populaire pour avoir « raté » celui de 1986 sur « l'enrichissement » de la charte nationale. Les médias sont mobilisés, notamment la télévision qui diffuse aux moments de la plus grande écoute des « tables rondes » auxquelles sont associées des personnalités politiques mais également des enseignants des instituts de droit venant apporter un support « technique », dont certains inconnus jusque-là se présente, déjà, comme l'élite de remplacement.

Ce débat va ainsi s'articuler autour de considérations techniques soulevées par les « douktours », alors que le fonds du problème est essentiellement politique, la violence « symbolique », toujours en usage, refoulant « la parole de ceux qui ne savent pas faire de belles phrases dans la langue qu'il faut » et n'appartenant pas aux structures et filières déjà déterminées. Parallèlement à ces débats, la presse écrite va s'attacher, souvent d'une manière maladroite étant donné le sujet et le moment, à faire apparaître le Président comme le précurseur de réformes bloquées par la résistance « d'appareils » tenus par d'autres. Le message s'évertuait à « faire l'impasse » sur le 5 octobre, présenté comme une péripétie sans grande importance, alors qu'il apparaît à l'évidence qu'il a beaucoup aidé à accélérer la décomposition d'un système tenu et dirigé par une petite équipe confondant critiques politiques avec règlements de compte, Etat avec famille, gouvernant selon des méthodes du moyen-âge. Le message donc consistait à affirmer, au lieu de démontrer, que « l'erreur du Président Chadli, en 1985, a été de confier ses idées de réformes au **Cadre légal** qui a exclu du débat les larges couches de l'opinion, lassée des slogans démagogiques et des incohérences manifestes d'un système dépourvu d'imagination (12).

Ce cadre légal « c'est évidemment le parti FLN dont le secrétaire général est également président de la république ». Il fallait bien en effet « refiler » le bébé avec son eau, et l'unique paternité ne pouvait être que le FLN. Il a été analysé et démontré que le parti ne détenait qu'un pouvoir apparent et ne servait que de miroir renvoyant la légitimité historique remplacée aujourd'hui par la légitimité constitutionnelle. Le vrai pouvoir de décision, d'arbitrage, de nomination se trouvait ailleurs, partagé entre l'armée et la présidence. L'armée également a eu sa part de responsabilité dans les **incohérences** et les **slogans démagogiques** car elle a été également partie prenante du **cadre légal**.

L'année 1985, au risque de se répéter, sera également celle du congrès extraordinaire dont Chadli est sorti le grand vainqueur, et il lui était possible à partir de ce moment là d'engager toute réforme sans craindre une quelconque opposition.

(11) *Ibid.*, p. 6.

(12) BELKACEM (K.). — « Une question de libertés », *Algérie Actualité*, n° 1215, semaine du 26 janvier au 1<sup>er</sup> février 1989, p. 5.

Aussi la logique de l'argumentation faisant admettre l'existence hors de la présidence d'une autorité plus forte constituée en contre pouvoir, bloquant toute possibilité d'évolution, notamment lors de « l'enrichissement » de la charte en 1986 ne résiste pas à l'analyse.

Un aperçu de la composante de la commission de rédaction permet de soutenir que les « hommes » du président étaient en nombre suffisant, ce qui est une indication, déterminante. C'est un signe qui décelé, permet, étant donné la tradition politique en Algérie, d'aboutir à des conclusions, proches de la réalité. Dans ce cas, le surnombre de « fidèles » autorise l'orientation du débat avant d'imposer les idées. Il est admis que cette année 1985 constitue en quelque sorte la charnière entre la période de tâtonnement et de négociation, et celle du pouvoir total.

Affirmer comme l'ont souvent avancé un certain nombre d'analystes, que le président, depuis 1980, a toujours eu la volonté de réformer « un système dépourvu d'imagination » et qu'il en a toujours été empêché, sur l'air de « tous les autres ils sont pas beaux et pas gentils » semble être une explication un peu « courte ». Renvoie-elle alors l'apostrophe d'Hubert Michel « A quoi sert le président Chadli ? (13) A lire certains éditoriaux de la presse nationale ou reportages de spécialistes de l'Algérie, il se dégage une tendance à justifier le désastre de la gestion – dans toutes ses significations – en opposant le chef de l'Etat – « le bon » – à tous les autres – « les méchants ». Cette représentation de la société politique aboutit à tout expliquer pour devenir le fatum.

Le projet de révision constitutionnelle a été rendu public par un communiqué de la présidence de la république le 5 février 1989 sans que l'on sache quel est le « comité des sages » qui en a rédigé les dispositions, la date du référendum étant fixée pour le 23 février 1989.

Les modifications proposées portent sur l'ensemble des chapitres de la constitution déjà révisée le 3 novembre 1988. Selon *El Moudjahid* (14), les modifications visent en particulier à :

« – Apporter les garanties complètes incontournables à l'exercice des libertés individuelles et collectives, sous toutes les formes et dans tous les domaines d'exercice du pouvoir politique par le peuple,

– Asseoir solidement l'organisation et la séparations des pouvoirs exécutifs, législatif et judiciaire,

– Préciser le champ politique, économique et social de l'intervention des institutions et des structures de l'Etat ».

Ce projet de constitution, totalement désincarné car ne faisant référence à aucun programme politique ni charte antérieure, apporte un certain nombre de modifications essentielles par rapport à l'ancienne constitution de 1976.

(13) MICHEL (H.). – « Chronique Algérie », *Annuaire de l'Afrique du Nord*, 1986.

(14) 5 février 1989.

Outre qu'elle évacue toute « idéologie », elle se veut rupture par rapport à l'ordre ancien en introduisant notamment le principe de la constitution d'associations politiques, de séparation des pouvoirs, de garanties de l'exercice des libertés individuelles et collectives de la création d'organes de contrôle.

Elle écarte de son champ même dans le préambule, tout ce qui faisait la « spécificité » algérienne en rapport avec certaines valeurs et options, tels que le socialisme – bien qu'y figurent « la justice sociale » et le refus de l'exploitation de l'homme par l'homme – ou le non-alignement, la solidarité avec le tiers-monde et la promotion d'un nouvel ordre économique mondial. Le texte est donc épuré de toutes ces notions, et valeurs, et c'est en ce sens que sa lecture – paradoxalement – doit être une lecture politique. C'est le reniement de principes et valeurs auxquels se rattachaient les Algériens depuis 1962, et ce reniement entre dans une logique. Il serait paradoxal d'une part de mettre en œuvre une réforme économique libérale, et d'autre part se rattacher au socialisme dans une nouvelle constitution.

1. Les associations à caractère politique, en fait les partis politiques, sont autorisés. Le projet de constitution comporte deux articles différents relatifs respectivement aux « associations » en général qui est un héritage de la législation française et aux « associations politiques » en particulier qui sont entendues ici comme partis politiques. La loi déterminera les conditions de création des associations politiques.

2. Le conseil constitutionnel tranchera les conflits éventuels entre les pouvoirs législatif et exécutif en veillant aux empiétements de prérogatives et théoriquement à ce que la loi ne puisse aller à l'encontre de la constitution. Précisons que sur ce point, sa saisine n'est réservée qu'au chef de l'Etat et au Président de l'Assemblée. Or comme le note Ahmed Mahiou, « il aurait fallu prévoir la saisine par un certain nombre de députés de façon à permettre à la minorité de veiller au respect de la constitution. En effet, le Président de l'assemblée représente la majorité et cette majorité peut violer ou laisser violer la constitution parce que cela l'arrange, surtout si le Chef de l'Etat appartient à cette même majorité. Il y a donc là une insuffisance incontestable, notamment pour le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales » (15).

3. La séparation des pouvoirs était déjà précisée dans la constitution révisée du 3 novembre 1988. Les dispositions de ce projet l'améliorent. Des garanties nouvelles sont proposées notamment dans le mécanisme de protection puisque le statut de la justice la rend plus indépendante et que les magistrats relèveront d'un conseil supérieur de la magistrature.

---

(15) MAHIOU (A.), – « Table ronde à l'Université », *El Moudjahid*, 19 et 20 février 1989.

L'exécutif, notamment le Président de la République conserve des pouvoirs déterminants, conférés par la constitution (16). D'autres pouvoirs, comme celui, essentiel, de la nomination des hauts fonctionnaires seront définis par décret et constitueront le lieu de conflits avec le premier ministre Kasdi Merbah.

D'autres dispositions permettent au Président de la République de s'entourer d'institutions consultatives.

Ainsi l'article 161 prévoit la création de deux hauts conseils, le haut conseil islamique composé de 11 membres désignés par lui dont aucune attribution n'est précisée, le haut conseil de la sécurité dont l'organisation et le fonctionnement sont fixés par le Chef de l'Etat.

Enfin, notons une certaine ambiguïté concernant la révision constitutionnelle dont l'article 163 donne l'exclusivité de l'initiative au président de la République, ce qui est une disposition spéciale, alors qu'il peut également utiliser l'article 7. Dans cette perspective, il faudra probablement que le conseil constitutionnel se prononce.

Par ailleurs, l'on peut estimer que cette prérogative aurait dû, comme pour la saisine du conseil constitutionnel, être partagée conjointement avec le parlement.

Les institutions de contrôle, outre le conseil constitutionnel (17), peuvent être assumées, par l'assemblée (art. 151) qui est habilitée à « instituer à tout moment une commission d'enquête sur toute affaire d'intérêt général » dont les attributions sont régies par son règlement intérieur et par la cour

(16) Outre certaines compétences symboliques « classiques » rattachées à la fonction, l'article 74 de la constitution énonce précisément les pouvoirs et prérogatives dont il jouit. Notamment :

1. Il est le Chef suprême de toutes les forces armées de la République ;
2. Il est responsable de la Défense nationale ;
3. Il arrête et conduit la politique extérieure de la Nation ;
4. Il préside le conseil des ministres ;
5. Il nomme le Chef du Gouvernement et met fin à ses fonctions ;
6. Il signe les décrets présidentiels ;
7. Il pourvoit aux emplois civils et militaires de l'Etat.
8. Il peut, sur toute question d'importance nationale, saisir le peuple par voie de référendum.

(17) Les institutions de contrôle figurent dans le Titre III, paragraphe I de la constitution. Le conseil constitutionnel (art. 153) est composé de 7 membres dont 2 désignés par le Président de la République : 2 élus par l'APN, 2 élus par la cour suprême. Leur mandat est de 6 ans, renouvelés par moitié tous les 3 ans. Le Président du conseil est désigné par le Président de la République pour un mandat unique de 6 ans. Le conseil constitutionnel a également pour prérogatives de se prononcer sur la conformité à la constitution du règlement intérieur de l'assemblée.

des comptes (18) (art. 160) chargée du contrôle à posteriori, et dont le rapport annuel est adressé au président de la république.

Ce sont là les quelques aspects signifiants de cette constitution.

Le message qui sera retenu sublimera le pluralisme, la consécration des libertés garanties de la démocratie. Les relations entre les pouvoirs et les mécanismes techniques de leur articulation, les organismes de contrôle seront réservées aux « spécialistes », ne s'embarassant pas de réflexion sur les concepts.

\*  
\* \*

C'est pourtant l'interprétation juridique qui déclenchera la première rupture politique. L'aspect juridique ne sera qu'un argument secondaire de cette crise, mais il marquera les limites de l'ambiguïté de certaines dispositions.

Les juristes ne se sont pas préoccupés de ces quelques lacunes, sachant que de toute évidence, quelles que soient les critiques, ou les suggestions du « débat », aucune « autorité », n'est prévue pour adapter le projet de constitution aux remarques des citoyens.

---

(18) La cour des comptes appelle quelques développements dans la mesure où elle a joué un rôle essentiel au cours du premier septennat de Chadli Bendjedid qui l'a utilisée à « démonétiser » ses adversaires politiques, notamment les Boumédiénistes, en les réduisant à des escrocs de droit commun. Elle a été dénommée, pour des raisons évidentes, la cour des règlements de compte.

Elle avait été instituée antérieurement par la constitution de 1976 qui la chargeait - du contrôle à posteriori de toutes les dépenses publiques de l'Etat, du Parti, des collectivités locales et régionales et des entreprises socialistes de toutes natures ».

La loi n° 80-05 du 1er mars 1980 fixera les prérogatives de cette cour des comptes, conformément à l'article 190 de la constitution de 1976.

L'article 3 place cette institution « à compétence juridictionnelle et administrative sous l'autorité du président de la république dont elle est le conseil financier chargé d'étudier tout dossier qu'il lui soumet (art. 9).

Elle « travaille » donc sur ordre ; S'il s'agissait de fonctionnaires aucune critique ne serait recevable. Ce qui surprend est que ses membres ont le statut de magistrats nommés par décret, bénéficiant du privilège de juridiction dans les mêmes conditions que les magistrats de la cour suprême, prêtant serment tel que prévu dans le statut de la magistrature (art. 21), et sont représentés par quatre (4) membres au conseil de la magistrature. Or celle-ci est censée être un pouvoir indépendant de l'exécutif au nom du principe de la séparation des pouvoirs. De plus elle condamne (Art. 39). Son indépendance apparaît donc très relative.

La Constitution de 1989 n'innove donc pas en reprenant en son article 160 une disposition déjà arrêtée ailleurs. Cependant son contenu est différent. Cette dernière est « chargée du contrôle des finances de l'Etat, des collectivités territoriales, et des établissements publics ». Le parti n'est plus inclu dans les prérogatives de la cour, de même que les entreprises socialistes qui depuis leur autonomie, sont régies par la loi sur la commercialité et donc par le code du commerce. Il est d'ailleurs explicitement signifié que seul le commissaire aux comptes est chargé du contrôle financier des entreprises par action. Le champ de compétences de la cour des comptes se restreint par conséquent ; de même l'on peut penser que la loi qui déterminera « l'organisation et le fonctionnement de la cour des comptes et la sanction de ses investigations » sera probablement appelée à « banaliser » les privilèges de ses membres.

Au soir du 23 février, la constitution est adoptée. Le scrutin donnera les résultats suivants (19)

- Nombre d'inscrits : 12 961 628
- Nombre votants : 10 401 557
- Taux de participation : 78,98 %
- Nombre de suffrages exprimés : 9 928 438
- Nombre de bulletins nuls : 473 119
- nombre de votants oui : 7 290 760
- Nombre de votants non : 2 637 678
- Pourcentage de votants oui par rapport au nombre de suffrages exprimés : 73,43 %.

Par rapport aux deux scrutins précédents, l'on note que les votes négatifs qui étaient environ 750 000 sont passés à 2 637 678. Quant au nombre des abstentions il est quasiment identique avoisinant les 2 500 000. L'explication, selon *El Moudjahid* (20) se réduit à deux hypothèses, «à savoir que pour les uns il y aurait eu ainsi un vote de mauvaise humeur et pour les autres une tentative de démarquage politique. Cela conduit à penser que le texte de la constitution n'était pas lui-même mis en cause, hormis probablement par une frange difficile à chiffrer d'impénitents et incorrigibles conservateurs».

Le débat au cours de cette année, va justement se cloisonner entre «conservateurs» et «rénovateurs» ou «réformistes».

Or personne, ne se déclare ouvertement contre les réformes, hormis ceux «qui ont suivi les recommandations de certains imams». Bien plus, à des stades différents, l'ensemble de la classe politique s'en recommande, les justifient et se les approprient. «Toutes les sensibilités avaient clairement dit ou laissé entendre par médias interposés, qu'elles étaient pour les réformes, dont le projet de constitution n'était qu'un volet» (21). Pour expliquer ce «non» élevé, «certains ont développé un double langage car «si c'est le **Non** qui l'emporte ils pourront retrouver leurs privilèges, et si c'est le **Oui** personne ne pourra leur reprocher de ne pas avoir appuyé l'action du Président de la République en faveur du changement» (22).

Tout comme en 1988 pour les réformes économiques et l'autonomie des entreprises, il s'agira «d'identifier les conservateurs», pour les désigner à l'opinion publique comme étant les adversaires du multipartisme et de la démocratie uniquement pour des raisons qui «les arrangeait assez bien, surtout au plan matériel» (23). S'il ne faut pas occulter cet aspect, qui reste à démontrer et qui peut concerner également les réformateurs, c'est sur la méthodologie et l'absence de «repères» dans la définition de certains prin-

(19) Source : *El Moudjahid*, 24-25 février 1989.

(20) AHMED (B.). — «La démocratie en Algérie», 26 février 1989, p. 3.

(21) ARDICHE (B.). — Sur tous les tableaux, *El Moudjahid*, 26 février 1989, p. 21.

(22) *Ibidem*.

(23) *Ibidem*.

cipes que des critiques ont été émises. Bien plus grave c'est le rapport d'homothétie des réformes économiques qui évacuent les « acquis sociaux » et le secteur public au nom de la sacrosainte loi du marché, et l'absence de rappels « idéologiques » dans la constitution, qui font craindre l'abandon de principes entretenus jusque là.

Il apparaît de plus en plus axiomatique que l'autoflagellation au sein du FLN et les critiques du Chef de l'Etat, son Président tendant à le rendre responsable du désastre économique, sont entretenus volontairement pour y éliminer les détenteurs de réseaux – à défaut de l'existence de groupes – susceptibles de freiner ou d'amender la nouvelle évolution.

Ce n'est pas la guerre des chefs qui se prépare, car il n'y a plus d'autres chefs en dehors de Chadli, mais une guerre de tranchées qui va s'engager.

Délaissions les réflexions sur les relations Parti-Etat (voir pour cette question les articles de Jean Leca) pour insister sur le fait que le Parti était dirigé et administré par le Chef de l'Etat ou son entourage immédiat. Des documents fiables existent aujourd'hui pouvant en témoigner. De plus il faut bien également préciser que le rôle et la fonction du Parti n'étaient pas de gérer l'Etat, mais de définir et de contrôler les activités du gouvernement chargé d'exécuter le programme défini par les résolutions des instances partisans. Or, c'est sur la question de la gestion économique que l'Etat a été interpellé. Le débat semble entaché dans la mesure où s'établit une confusion entre programme politique et gestion de cette politique.

La constitution qui vient d'être approuvée, loin d'être une avancée libérale vise à rendre effective la démocratie économique c'est à dire les lois du marché. C'est sur ce point que les différentes « sensibilités » au sein du Parti FLN vont s'affronter, d'autant que toutes les causes des échecs sont imputées au pouvoir monopartisan et au populisme.

C'est bien pour ces raisons qu'aucune d'entre elles ne rejette les réformes, mais tente de s'en approprier la paternité. Ainsi Salah Goudjil, membre du secrétariat permanent du Comité central, déclare-t-il que « c'est une constitution proposée par le Front à travers son président /.../ La constitution et à travers elle l'avènement des réformes politiques découle du fait que ces initiatives émanent bel et bien du FLN », tandis que le ministre des moudjahiddine, Mohamed Djaghaba (24) y établit un rapport téléologique en abrogeant les axes paradigmatiques. En effet, la conscience historique fixe la restauration de l'Etat au moment de l'indépendance, le 5 juillet 1962. En proposant le glissement « des valeurs historiques aux valeurs démocratiques, il exhume une donnée fondamentale des historiques » ; « la fête nationale /.../ est fêtée en Algérie le 1<sup>er</sup> novembre. Le début de la guerre d'Algérie constitue en fait la date marquante de la restauration de l'Etat... « Le principe des réformes réside donc dans la restauration de la souveraineté du peuple, nouvellement consacrée au plan constitutionnel ». Ce rappel permet une double lecture.

---

(24) *El Moudjahid*, « des valeurs historiques aux valeurs démocratiques », 19 mars 1962.

C'est que d'abord depuis 1962, les régimes au pouvoir ont identifié le peuple algérien à une des catégories considérées par le programme de Tripoli, comme détentrice des traditions les plus révolutionnaires du mouvement algérien, la paysannerie pauvre.

L'institutionnalisation du pluralisme, donc de la diversité, permet ainsi à ceux qui étaient désignés comme les «caciques» ou les «conservateurs» d'apparaître, en s'incarnant dans les réformes, comme les restaurateurs du schéma classificatoire du programme de Tripoli, auquel le «ressourcement» du FLN constamment évoqué dans le discours constitue l'antonyme du réemploi de la source idéologique de l'Algérie.

L'interprétation «politique» qui conviendrait est que cette dialectique les habilite à s'affirmer vis à vis du président comme les concurrents d'une démarche identique tout en restant attachés à «des valeurs historiques», qui absentes dans le discours peuvent être interprétées comme tombés en déshérence. En les exhumant, ils se démarquent d'une logique, sans rompre avec l'homme incarnant le changement.

\*  
\* \*

Le passage du blanc au noir est difficile à assumer pour une classe politique habituée, depuis 27 ans à dire blanc et noir.

La constitution de 1976 énonçait dans son titre II que le «système institutionnel algérien repose sur le principe du parti unique». Dans la constitution de 1989, le chapitre consacré au parti unique disparaît de même que le nom même du FLN. Seul le préambule lui rend hommage car le «Front de Libération Nationale restaure enfin, dans toute sa plénitude, un Etat moderne et souverain ; «Le FLN est banalisé». Mais il est surtout traversé par différentes tendances, que l'on peut schématiquement compter au nombre de trois. Une tendance islamiste qui fait de l'arabisation son thème privilégié ; minoritaire, mais très active, elle a réussi à imposer un certain nombre de décisions, comme l'arabisation totale dans l'enseignement et notamment dans les Universités en sciences sociales, et a abouti à interdire aux enfants algériens l'accès aux lycées de la mission culturelle française, à éliminer les documents en langue française au sein même du parti. Depuis le IV<sup>e</sup> Congrès en 1979, sa présence a été de plus en plus «pesante» et de plus en plus active, se mouvant à travers les notions de nationalisme et d'arabisme. La seconde tendance, rassemble depuis le V<sup>e</sup> congrès de 1984 et le renouvellement du comité central, un groupe proche du Président Chadli, dont le pouvoir va s'affirmer après le limogeage de Messadia lors des émeutes d'octobre 1988. Enfin, un troisième groupe, lui-même fractionné en plusieurs «écoles», s'affirmant tout au long de cette année en opposition déclarée au Président Chadli, à qui il reproche le «lâchage» et le «sabotage» du FLN, du socialisme et son remplacement par l'économie de marché décidée par un gouvernement se réclamant du FLN, à qui il dénie cette légitimité.

Pour bien marquer la différence entre le nouveau FLN et l'ancien d'avant la révision constitutionnelle de novembre 1988, dont l'organisation dédoublait celle de l'Etat, un nouveau découpage de l'Algérie en 14 régions au lieu des 48 mouhafadate (correspondant aux 48 wilayate) existantes a été décidé. Comme il n'y a plus d'unité de direction au sein des instances dirigeantes de l'Etat et du Parti, les institutions décentralisées devaient obéir au même principe. Sans l'affirmer de manière précise, comme à son habitude, le président Chadli laissait planer l'équivoque en précisant qu'il était le président de tous les Algériens, mais également celui du FLN, évidence qui n'est pas neutre. Le doute s'installait dans la mesure où devenu un front, pouvant être composé de sensibilités et de tendances, il risquait d'implorer en face d'un Etat fort détenant tous les pouvoirs. Le FLN devait donc rassurer ses militants, mais précise Monsieur Mehri, Secrétaire Général du FLN, «le Front soutiendra sans réserve et de manière concrète, l'action de l'Etat et du Gouvernement, tant que l'intérêt national et celui du citoyen seront préservés» (25).

Les experts ayant à charge la rédaction du projet de constitution n'ont pas retenu le principe d'un front pluraliste regroupant des sensibilités comme le prévoyait le congrès. Ils ont désarçonné aussi bien la base militante que les responsables et transgressé le principe négocié difficilement lors du VI<sup>e</sup> congrès. L'irruption de l'axiome «associations à caractère politique» dans le projet de constitution a surpris le FLN qui n'y était pas préparé. L'un des «idéologues» du parti, Monsieur Abderrazak Bouhara, secrétaire exécutif du comité central, chargé des organisations populaires et du développement, à qui avait échu la destablisation de Chérif Messadia au VI<sup>e</sup> Congrès, admet que «le FLN a commis une erreur en évacuant toute discussion sur le pluralisme politique», inscrivant dans le poids de l'histoire /.../ l'immobilisme qui a nui «au courage et la clairvoyance politiques qu'il fallait» (26). Les constitutionnels ont ainsi transgressé une règle fondamentale car «les militants /.../ ont rejeté toute idée de multipartisme /.../ à la veille et à l'occasion du congrès» (27). Les «experts» l'ont ainsi emporté, avec l'appui de la présidence, sur les militants. Aussi n'est-il pas possible de demander à «des hommes qui n'ont cessé de défendre avec la plus grande énergie une telle position de la remettre en cause du jour au lendemain, d'autant qu'il ne s'agit pas d'une «simple réaction d'autodéfense d'un appareil menacé dans ses acquis comme on a tendance à le dire» (28), ou comme l'a dit le président de la république au cours de différentes prestations.

Ce qui transparait clairement, c'est l'opposition radicale entre les membres du secrétariat exécutif du FLN et le président. Ce dernier évoque comme causes de la crise les institutions et les pratiques du parti unique, les autres, et particulièrement Monsieur Bouhara, estiment que «les revendications qu'il

(25) *Algérie Actualité*, «les perspectives du Front», n° 1213, semaine du 12 au 18 janvier 1989.

(26) FARRAH (Z.) et GADOUCHE (Z.), - au fond des choses avec Abderrazak Bouhara «*Révolution Africaine*», n° 1300 du 3 février 1989».

(27) *Ibidem*.

(28) *Ibidem*.

(le peuple) exprime sous les formes diverses depuis quelques années et de manière plus violente tout récemment» démontrent que, le peuple a clairement donné le sentiment de contester des hommes et surtout des pratiques» (29).

La formule est ambiguë et peut être interprétée selon l'attachement porté au parti ou au président car les hommes dont il est question ne sont pas identifiés. Cependant, en demandant que «l'on s'arrête de crier haro sur le parti «car» il est loin d'être à la source de tous les maux» (30), il devient un peu plus précis. Nul besoin de «décoder» lorsqu'il s'avise à considérer que le parti «apparaîtra évidemment comme le parti du pouvoir à défaut d'être le parti au pouvoir» (31).

Plus exactement, «le FLN exerçait-il à lui seul tous les pouvoirs ? On était loin à ma connaissance du Parti-Etat. La constitution l'autorisant à exercer un rôle dirigeant, l'exerçait-il en fait ?» (32) Qui donc pouvait exercer le pouvoir en dehors du FLN, si ce n'est le Président ! C'est la déduction à laquelle renvoyait son propos.

Tout le débat qui va s'engager au sein des instances dirigeantes du Front ainsi que de la base au niveau des kasmate et mouhafadate va se dérouler autour de deux thèmes. Qui détenait véritablement le pouvoir pour assumer la responsabilité de la crise qui a abouti aux événements d'octobre 1988, lesquels ont induit ces réformes politiques. Car le discours partisan a toujours fait valoir l'autorité du parti en tant que gardien de la doctrine et arbitre des choix.

Le Président de la République a tranché publiquement depuis déjà 1987. C'est le parti qui est source de tous les maux de la société algérienne. Celui-ci n'a pas réagi ou si peu, par quelques commentaires privés, mais à aucun moment, les membres du secrétariat exécutif n'ont pu expliquer aux militants les raisons pour lesquelles il ne pouvait décider face à l'exécutif alors qu'il a toujours prétendu assumer l'orientation de la politique.

Le second questionnement des militants concerne, dans une société pluraliste nouvelle, le rôle du parti mais surtout sa composante, car il est redevenu un Front où peuvent exister des tendances qu'il faudra canaliser à l'intérieur du champ fixant les objectifs tracés par la charte nationale. Ces questions qui semblent poser pour la première fois le véritable débat politique au sein du FLN n'ont pas reçu de réponses précises. Les militants sont surpris de constater qu'ils ne seront plus seuls, et que la concurrence des futurs partis les oblige à se remettre en question. «Qui sommes-nous» politiquement est la question qui semble les interpeller. A ceux qui «insistaient sur les

---

(29) *Ibidem*, p. 23.

(30) *Ibidem*, p. 23.

(31) *Ibidem*, p. 23.

(32) *Ibidem*, p. 23.

garanties à donner afin d'éviter les risques d'une coalition entre les nouvelles tendances politiques qui pourraient concurrencer le FLN», il sera répondu qu'il faut en fait gagner et convaincre les masses» (33), alors que celles-ci étaient censées être déjà convaincues.

## II. – AU FLN, LA GUERRE DES TENDANCES

La nouvelle constitution, engageant une dynamique nouvelle exige la reformulation d'une stratégie et d'un programme car le primat du FLN a été rompu, «et dans ce cas la crédibilité d'un discours, d'un programme et des structures» vont se vérifier sur le «terrain de la confrontation politique» (34). Pour l'heure, il s'agit de rassembler, quand bien même existeraient des divergences de doctrine. Ce qui ne se disait pas hier se proclame aujourd'hui et ce qui se niait se reconnaît. S'interroger sur l'existence de l'unicité politique au sein du FLN était considéré comme une atteinte au symbole de l'unicité. Aujourd'hui ces courants ou ces «ailes» sont reconnus et réappropriés car «au cas où le Front rejeterait l'une ou l'autre des tendances, celles-ci adhèreraient à d'autres courants politiques» (35). En effet, «il faudrait reconnaître l'existence d'une aile progressiste au sein du FLN même, enthousiaste à l'idée de démocratie et du socialisme. De même qu'il existe également une tendance de droite. Le dénominateur commun pour tous demeure la charte nationale, la révolution et l'intérêt national» (36). Venant d'un responsable du parti cet aveu est nouveau, révolutionnaire dirions-nous. Mais pour avoir souvent affirmé que la charte nationale répondait à toutes les «ailes», de nombreux chroniqueurs et analystes s'étaient entendus répondre ne rien comprendre aux «choses» algériennes.

Ce débat va constituer une constante, aussi bien au niveau des assemblées générales des militants qu'au sein du secrétariat exécutif.

Pour l'heure, et en attendant la loi sur les associations à caractère politique, le FLN va connaître de nombreux bouleversements au cours des réunions du comité central et du congrès extraordinaire.

Il est devenu évident que les cloisonnements idéologiques sont «parrainés» par Monsieur Bouhara d'une part et Mehri, secrétaire général, d'autre part. L'un et l'autre sont représentants de tendances opposées, celui-ci chargé de limiter l'influence de celui-là par sa main mise sur l'appareil et les hommes. Un nouveau slogan, le «ressourcement», se traduit dans la praxis par le renouvellement des cadres, conduit à l'éviction ou l'effacement des contestataires qualifiés de «caciques» ou conservateurs.

Pas moins de cinq sessions du comité central, une conférence des militants cadres de l'Etat et membres des directions du FLN, une conférence des cadres dirigeants du FLN, un congrès extraordinaire vont se succéder

(33) *Ibidem*, p. 22.

(34) *Ibidem*, p. 23.

(35) *Ibidem*, p. 23.

(36) *Ibidem*, p. 23.

au cours de cette année avec pour mission de réorganiser un parti à même de répondre aux questions de la société civile que d'autres mouvements sont en train d'encadrer, car pendant que celle-ci pose des problèmes, «le FLN continue de dialoguer avec la société politique».

Des assemblées générales de militants se tiennent dans toutes les villes pour expliquer aux responsables locaux que les citoyens se posent des questions auxquelles le parti n'apporte pas de réponses car les «maillons intermédiaires» n'en aperçoivent pas l'appel étant donné l'absence de démocratie au sein même du FLN, dominé par les appareils. «Le FLN ? Bouffé par des réunions où des gens importants venus d'Alger, lui ressassent inlassablement qu'il n'a pas à s'inquiéter de l'avenir, car on est là pour le préparer. Le militant ? Un observateur. La kasma ? Une salle de réunions, la mouhafadha ? l'adresse des rapports de la kasma. La cellule ? l'adresse des instructions de la kasma. Le Bureau Politique ? C'est tout là haut. On a beau hurler, l'opacité des appareils insonorisés empêche d'entendre» (37). L'heure est au «ressourcement» au «renouvellement», à la «clarification» et à la démocratisation au sein du FLN. Celle-ci semble être essentielle car la première réunion du comité central a pour but de se «pencher dès à présent sur les grands axes composant l'avant projet» du programme politique du FLN, qui sera soumis dans une seconde étape aux organisations de base qui auront à le débattre avant qu'il ne soit soumis au congrès extraordinaire. Pour ce faire, ce comité central devra étudier les voies et moyens d'y assurer la meilleure représentativité possible de la base, en provenance de tous les secteurs, afin qu'il reflète avec exactitude l'image du renouvellement» (38).

A ces problèmes concrets d'organisation interne, une autre interrogation majeure interpelle les militants à laquelle ils sont persuadés avoir déjà répondu lors du VI<sup>e</sup> congrès. En effet, il avait été décidé que le FLN abandonnerait son appellation de parti pour devenir un front ouvert aux autres sensibilités nationales, le principe du multipartisme ayant été évacué. Or l'article 40 de la constitution du 23 février reconnaît les «associations à caractère politique», en fait l'autorisation de création des partis politiques, et par voie de conséquence le multipartisme. Il est donc apparu à de nombreux membres du FLN que le pouvoir exécutif a «trahi» la décision du congrès, qui, faut-il le rappeler, est souverain théoriquement en matière d'orientation politique.

Le Président de la République a répondu à cette critique, lors du discours inaugural, en affirmant que «ces associations existaient déjà depuis les années 60, et nous les avons traitées avec des méthodes bien déterminées, entre autres, la prison.../ Au lieu que ces gens continuent d'activer et de se présenter aux yeux du peuple comme victimes de l'oppression du régime au pouvoir, ou d'exploiter les carences du pouvoir en en faisant un programme politique» (39), il est préférable de leur donner la liberté de s'exprimer. Dans

(37) AMAZIT (B.), - «On» *Révolution Africaine*, 24 mars 1989, n° 1307, p. 18.

(38) E.M., - «L'avenir à l'ordre du jour», *El Moudjahid*, 28 mars 1989, p. 1.

(39) *El Moudjahid*, traduction du discours du président Chadli à la réunion extraordinaire du comité central, 30 mars 1989, p. 3.

le cadre de cette réunion aucune réponse ne peut être apportée à la question de savoir si le FLN demeure un Front ou redeviendra un Parti puisque seul le congrès pourra en décider. Quant aux perspectives du FLN et son rôle dans le nouveau remodelage politique, il faudra qu'il « affirme son existence, non plus au nom d'une quelconque légitimité historique, mais par la force de la conviction », tout en rappelant l'évidence selon laquelle « le pouvoir est entre les mains du FLN, le gouvernement est composé de membres du comité central du FLN, son programme est celui du FLN, et l'assemblée nationale appartient au FLN » (40).

Le président n'a pas manqué, comme à chacun de ses discours d'émettre quelques critiques du régime précédent en rappelant que dans les années 60-70, le parti du FLN « appartenait » aux organes exécutifs et que c'est à partir du IV<sup>e</sup> congrès en 1979, qui l'avait choisi comme secrétaire général et postulant de la présidence « que le pouvoir de décision, d'orientation du développement national et de la politique de l'Etat Algérien a été conféré au Front de Libération Nationale ».

Le comité central a décidé de la tenue d'un congrès extraordinaire en désignant, selon l'usage, une commission de préparation composée de 27 membres (41). Dans la résolution de politique générale, devenue une tradition, aucune trace de réponse à l'ensemble des questions soulevées n'y figure, hormis la redondance habituelle telle que la conscience de la défense des « intérêts suprêmes de la nation et ses constantes, à savoir : l'islam, la langue, l'unité nationale, l'indépendance nationale et la justice sociale ». L'ordre chronologique de ces « constantes » ne semble pas relever d'une neutralité absolue, la justice sociale ne devenant plus une préoccupation majeure. Par contre l'Islam et la langue deviennent une revendication prioritaire concurrentement avec les associations religieuses, dont l'une d'elles, le Front Islamique du Salut avait déjà ouvert des bureaux dans deux mosquées d'Alger, alors que la loi sur les associations politiques n'existait pas encore.

Signalons enfin que pour la première fois, le comité central tient ses assises sans la présence des officiers de l'ANP, auxquels « il rend hommage » pour ses positions constantes et salue sa décision « de se retirer du comité central conformément à la constitution ». Son retour dans les casernes ne signifie en aucun cas une marginalisation de cette institution. Elle est l'armée de la Nation /.../ et garantit sa stabilité. « D'ailleurs son retrait n'est pas un reniement du FLN /.../ L'ANP lui demeure sentimentalement liée » (42).

Peu avant la réunion du comité central, en effet, le 5 mars 1989, les représentants de l'ANP au sein du FLN ont été déchargés par le président de la république de leur qualité de membres de cette instance.

(40) *Ibidem*.

(41) Liste en annexe.

(42) « l'ANP », l'armée de tous les Algériens, *El Moudjahid*, 29 mars 1989, p. 3.

«L'ANP ne saurait s'impliquer dans le jeu complexe des tendances, car elle se doit en tant que force du seul pouvoir légal, de conserver intacte l'unité de ses rangs et la discipline de son engagement dans la défense des intérêts supérieurs de la nation et du libre choix du peuple» (43).

Les résolutions de politique générale clôturaient habituellement la fin des travaux. Or cette cession est restée ouverte. La redondance de la résolution finale peut être considérée comme un document formel, s'attachant à respecter la tradition, ce qui, interprété à l'«algérienne» permet d'affirmer qu'aucun consensus ne s'est dégagé sur les questions déterminantes, étant donné les manœuvres «ambiguës» de l'exécutif. Dans ces cas, seul le secrétariat exécutif continue à se réunir pendant que s'opère «le renouvellement et le rajeunissement de la base militante» en prévision du congrès extraordinaire qui constituera le fond du décor. Pour le président et son équipe, il s'agit en renouvelant la base, d'éliminer les «contestataires» et la «mémoire» du FLN pour pouvoir imposer son programme aux jeunes recrues, car le «FLN doit commencer à s'ouvrir aux énergies nouvelles, synonymes de jeunesse et de compétence» (44).

A la veille de la reprise en session plénière des travaux du comité central, le président du FLN par une lettre ouverte aux responsables du Front et des membres du comité central, afin d'assurer «le succès du congrès extraordinaire», recommande «l'élargissement de la base par de nouveaux recrutements /.../ l'élection libre permettant la promotion des militants les plus crédibles et l'émergence des élites les mieux préparées». Par ailleurs, il attire leur attention «sur la préparation, dans les meilleures conditions, des prochaines échéances», celles en particulier du renouvellement des assemblées populaires communales et des assemblées populaires de wilaya. C'est à ce niveau en effet que les enjeux sont déterminants car les citoyens sont directement concernés par la gestion des communes et des villes. Et c'est à ce niveau que les élus FLN sont décriés, notamment pour les problèmes de logements, de réserves foncières et d'environnement.

Donc, ce qui pose problème, c'est la représentativité au congrès extraordinaire, beaucoup plus que les recommandations du comité central. D'ailleurs ce dernier, en se réunissant en session plénière pour sa clôture va s'attacher à déterminer les mesures concernant la tenue de ce congrès. Il sera ainsi fixé pour les 28, 29 et 30 octobre. Il aura à traiter du programme politique du Front, à amender les statuts du FLN et à élire d'autres membres du comité central (45). Parmi les autres mesures retenues dans le cadre d'une large participation figure, «l'organisation d'une conférence nationale des cadres de la révolution au cours de ses différentes étapes».

(43) Déclaration du colonel Yahia Rahal, directeur central du commissariat politique de l'ANP, in *El Moudjahid*, 5 mars 1989, p. 3.

(44) APS, «une mue pour mieux s'adapter au paysage politique», *Horizon*, 16 mai 1989.

(45) Voir en annexe les étapes de la préparation du congrès extraordinaire arrêtées par le comité central.

Moins d'un mois plus tard, le 13 juin une seconde session ordinaire du comité central se tenait, prouvant ainsi que la réunion précédente n'avait pas abouti à organiser le consensus sur les questions essentielles à savoir le rôle que doit jouer le FLN dans la nouvelle situation politique du pluralisme, mais surtout du choix de sa base sociale, et par voie de conséquence son programme. La situation économique désastreuse, le chômage, l'inflation vont constituer le centre du débat. Si pour la session précédente, les orateurs ont traduit leurs préoccupations en interpellant l'exécutif sur les problèmes d'orientation politique et de fidélité envers les décisions du congrès, ce qui a facilité des réponses dichotomiques et donc des clivages entre réformateurs et conservateurs, le champ économique va permettre aux mêmes de focaliser le débat sur des mesures et des choix appauvrissant les classes sociales censées être celles du FLN. A cet effet, ils pourront administrer la preuve que les réformes économiques (46) du secteur public, et la «vérité des prix» engagées par le gouvernement FLN, profitaient beaucoup plus aux spéculateurs et aux initiés. Cette session a permis de constater l'absence d'unanimité autour de la politique de l'exécutif dans la mesure où ne se dégage aucun programme ni projet de société, aucune réponse cohérente aux interrogations et à l'incertitude.

«Le FLN appelle les masses à se regrouper autour de lui, et nous n'arrêtons pas de nous demander pourquoi elles ne le font pas. Mais la direction du FLN a-t-elle décidé du choix de sa base sociale?». En effet, les choix peuvent être douloureux et nécessiter une connaissance approfondie de la société que le parti ignorait pour n'avoir jamais eu à le faire puisqu'il était le seul. D'autant qu'il «faut bien admettre qu'en Algérie existent aujourd'hui des classes sociales et que le FLN ne peut pas être le représentant de toutes les classes sociales /.../ la plupart des hommes composant ce comité central représentent plutôt les couches moyennes, mais cela ne me dit toujours pas où se situe politiquement le FLN ?» (47).

Si le FLN est au pouvoir, «un nombre appréciable de membres du comité central ne savent toujours pas du pouvoir de qui il s'agit» (48). la bataille politique se situe donc sur le plan économique. le chef du gouvernement est ainsi sommé de s'expliquer sur les mesures arrêtées pour mettre un terme à la dégradation de la situation économique constamment justifiée par la réduplication de la crise économique mondiale, mais à laquelle de nouveaux partis, et notamment le FIS, répondent. Que les réponses soient cohérentes ou non, là n'est pas la question. Les prêcheurs des mosquées trouvent sur ce plan un espace vierge où ils peuvent démontrer que la corruption des dirigeants impies car laïcs est la source de la crise. C'est un argument partagé par le grand nombre, et il apparaît plus porteur que celui de la crise mondiale et de la chute des prix de pétrole, qui ne font qu'accroître

(46) Voir «chronique Algérie», *Annuaire de l'Afrique du Nord*, 1987 et 1988.

(47) Intervention de Mr Brahim Chaibout, député, in *Algérie Actualité*, «le FLN retrouve ses esprits», n° 1235, semaine du 15 au 21 juin 1989, p. 5.

(48) *Ibidem*.

l'incertitude et l'angoisse de la société car la conscience collective s'interroge sur les raisons du désinvestissement des années 80 et de l'arrêt de l'outil industriel existant.

Le glissement de l'approche politique, toujours suspecte « d'idéologie », vers l'économie « quotidienne » permet ainsi de marquer la différence sans être suspecté d'appartenir à une « aile » quelconque. La demande de sanction viendra de Mr Salah Goudjil, membre du secrétariat exécutif, chargé de l'organique ; il demandera de « restructurer le gouvernement à la lumière des six mois qui viennent de s'écouler et qui permettent aujourd'hui de dégager autre chose qu'un simple programme d'urgence /.../ de restructurer l'exécutif du FLN qui a été constitué au lendemain du 6<sup>e</sup> congrès dans un climat de tension politique extrême » (49) « Restructurer » dans la terminologie algérienne équivalait à « remanier », c'est à dire changer. Il importe donc d'opérer un remaniement ministériel et un changement de responsables du parti, si ce n'est le président, du moins le secrétaire général, pour signifier la cohérence entre le FLN et le gouvernement se réclamant de lui. C'est en ce sens l'incohérence entre la politique du gouvernement et les résolutions du parti au pouvoir qui est critiquée car elle porte préjudice à celui-là qui perd toute « crédibilité » auprès des militants et citoyens. C'est ce que résume l'un des intervenants : « nous assistons en fait à la perte de tous les attributs de l'autorité ! Alors que s'instaure un grave climat d'insécurité sociale, le pouvoir est incapable d'imposer des solutions sur le terrain. le trabendo (trafic, marché parallèle) est devenu la principale activité économique du pays /.../ Comment assurer la crédibilité du FLN avec un pareil tableau ? » (50).

La singularité du régime politique de Chadli Bendjedid a consisté à se prétendre irresponsable, étant donné l'héritage d'un « acquis » négatif dont il est bien commode d'avancer l'argument s'il n'est pas démontré. Cette certitude l'autorise à toujours répercuter les raisons de l'enclouure vers le régime précédent.

Kasdi Merbah, le Chef du Gouvernement se fait disciple de cette même certitude en s'abandonnant aux mêmes arguments, et juge « que les problèmes évoqués et vécus aujourd'hui par notre pays ne sont pas du fait exclusif de l'actuel gouvernement. Si une comparaison doit se faire, elle doit l'être entre la période qui va jusqu'en 1978 et celle qui va de 1979 à 1988 et éviter de tout mettre sur le dos de l'après-octobre... ». Le débat qui se développe reflète la position ambiguë du FLN dans la société algérienne, de son nouveau rôle face à d'autres partis, mais également et surtout de la démocratie en son sein.

Il est évident que ce parti a failli, et la crise morale et sociale de la société n'a pas été appréhendée, de même que les signes de celle-ci n'ont pas fait l'objet de réflexion. Car « dans un pays où le discours politique est

(49) *Ibidem*, p. 22.

(50) MAHMOUDI (A.), - « Economie, le vrai débat », *Algérie Actualité*, n° 1236, semaine du 22 au 28 juin 1989.

fondé sur des options à caractère populaire, ceux à qui devrait profiter ce choix descendent dans la rue, cela veut dire qu'il y a discordance entre le discours et le parcours» (51).

Si cette réalité, n'a pas été perçue, c'est que le choix du socialisme avait comme objectif «l'édification d'une société équilibrée, une société avec des catégories sociales aux intérêts convergents /.../ Or nous nous sommes retrouvés face à une société pluraliste, avec des catégories sociales aux intérêts divergents et avec de grandes disparités sociales», reconnaît Monsieur Boualem (52). C'est donc le manque de lucidité qui a prévalu, à mettre au compte de la recherche systématique du consensus dont le postulat est consacré par l'histoire du FLN, le centralisme démocratique, et tous deux ont altéré le fonctionnement démocratique au sein du parti.

Aussi le problème essentiel et décisif «réside-t-il aujourd'hui dans la bataille pour l'exercice effectif de la démocratie au sein des instances du FLN car «démocratie et cooptation ne vont pas ensemble» (53).

Les nombreuses conférences programmées au cours de cette année ont pour déterminant la préparation du congrès extraordinaire où sera élaboré le nouveau programme du FLN. La conférence des «cadres de la révolution» entre donc dans cette perspective. Y participeront près de 400 personnes, cadres et dirigeants des différents conseils nationaux de la révolution (CNRA) du conseil de la révolution du 19 juin 1965 et des membres des divers comités centraux du FLN depuis la charte d'Alger de 1964. En sont exclus ceux qui ont «opté» pour des attitudes franchement hostiles vis à vis du FLN.

La tribune de cette conférence a permis à la majorité des intervenants de déprendre le FLN de sa direction car il a été pris en «otage par ceux qui exercent le pouvoir en son nom», d'être à la fois un parti-nation et un parti-Etat. Et ce qui a porté préjudice à la crédibilité du FLN c'est la non-application des décisions, qui ont rendu le discours politique sans objet. Les critiques dans leur ensemble ont été sévères envers le gouvernement et à travers lui le président Chadli à qui il est reproché son laxisme envers la «corruption, le clanisme, le népotisme, l'opportunisme, la course au pouvoir», ainsi que sa politique d'exclusion qui a transformé le FLN en «FLN de villas et de voitures». Les anciens barons du régime Boumédienne, dont il faut admettre que leur politique économique et sociale n'était pas entièrement négative, ont ainsi pu exprimer leur amertume de se voir marginalisés dans les choix et la décision, et proposer un débat contradictoire des gestions du passé à la lumière de l'expérience de la décennie Chadli.

(51) Interview de Mr Bouhara, *Horizon*, jeudi 22 juin 1989, p. 2.

(52) *Ibidem*.

(53) *Ibidem*.

## III. – LE CONGRÈS EXTRAORDINAIRE

Celui-ci se présentait dans des conditions politiques nouvelles en raison du multipartisme et de la démocratie naissante, dans un climat politique où le FIS apparaît comme la seule organisation politique structurée, disposant de militants disciplinés et de « tribunes » où la contestation remplace les prêches religieux. Ces nouvelles conditions politiques s'imposent également au FLN où aussi bien la base que les responsables réclament la démocratie par la liberté d'expression et les élections à tous les échelons de responsabilité ! Il devient prégnant pour tous que la situation ayant provoqué les émeutes de 88 est due à une rupture du système politique dans son ensemble – parti et Etat – avec la société civile ; Deux écoles vont s'affronter pour tenter de situer cette rupture. Pour la première défendue par Chadli, elle se situe au moment de l'indépendance, les ambiguïtés du populisme et des chartes ont camouflé la réalité sociale. Pour la seconde, le moment de rupture se situe au IV<sup>e</sup> congrès en 1979, lorsque le nouveau régime en interrompant la dynamique de l'investissement, installa le doute et les conditions de la crise économique. La tendance qui développe cette analyse soutenue par les « boumédiennistes » rassemble également de jeunes membres du comité central et délégués de base sans appartenance « idéologique ».

- 4 970 participants assistent au congrès et sont ainsi répartis (54) ;
- 2 558 délégués élus à la base par leurs wilayas d'origine ;
- 265 cadres et dirigeants de la révolution ayant participé à la conférence des cadres de la révolution ;
- 277 députés, 137 membres du comité central, 32 du conseil supérieur islamique et 100 délégués de l'amicale des algériens en Europe.

Sont également présents les 48 walis et les conseils des APC, APW, les organisations de masse, les unions professionnelles et scientifiques et les cadres de l'Etat.

Les tranches d'âge se répartissent ainsi :

- de 19 à 40 ans : 62 %
- de 41 à 50 ans : 21,70 %
- de 51 à 60 ans : 5,8 %

Le niveau d'instruction se présente comme suit :

- niveau universitaire : 20,94
- niveau secondaire : 48,81

Les 30,25 % restants n'ont donc aucun niveau d'instruction.

Ces chiffres et pourcentages peuvent exprimer quelques réflexions, notamment celle de la « transparence », car il est inhabituel qu'un rapporteur de commission, en fasse état. Depuis le 6<sup>e</sup> congrès le mot d'ordre est le

(54) Source : *El Moudjahid*, « le congrès par les chiffres » mercredi 9 novembre 1989, p. 5.

ressourcement, le renouvellement et le rajeunissement. Le FLN a ouvert les «recrutements» et chaque wilaya est fière d'annoncer de nouvelles adhésions ; Le parti compterait 600 000 militants dont 140 000 nouvelles adhésions.

Mais la question essentielle est celle de l'adhésion des intellectuels et des élites. Après avoir été longtemps occultée, elle réapparaît dans les préoccupations pour avoir été soulignée au cours de la préparation du 6<sup>e</sup> congrès par Mr Messaadia, responsable de l'appareil du parti qui a constaté que «le pourcentage des cadres et gestionnaires reste encore faible, pour ne pas dire squelettique.

Il explique cette condition par la manifestation de deux rapports. Le premier est «l'existence d'une sous-culture coloniale nourrie d'un pseudo-pluralisme supposant des appareils exécutifs et législatifs neutres». Le second est «le fait que certaines instances de base se maintiennent à la fois dans un fonctionnement bureaucratique, et dans un ostracisme franchement dépassé. Plus récemment (55), M. Bouhara, propose «d'associer aux classes ou catégories sociales que sont les travailleurs, les paysans et les couches sociales les plus défavorisées que le FLN considère comme le plus grand nombre, les intellectuels».

Cette question des élites n'a jamais été abordée et résolue par les porteurs du pouvoir. D'abord parce qu'elle est controversée, ensuite parce qu'elle suscite au moins deux discours.

Le discours commun, parce que lui aussi se pose des questions, et parce qu'il se les pose, on peut penser que le pouvoir, au sens où il est visualisé en Algérie s'est constamment fixé pour objectif de présenter les intellectuels comme des «naïfs» ne connaissant rien à la société et la «Boulitik». Ou alors comme l'exprime Mr Messaadia, des intellectuels «républicains», des sous-cultivés coloniaux qui n'ont rien compris à la révolution et à leur peuple. Cette sous-culture coloniale ne peut donc que préparer le lit du «hizb frança». En ce sens ils sont dangereux. A partir de ce présupposé, on peut expliquer beaucoup de décisions et attitudes d'exclusion, ainsi que la culture des discours redondants, des réformes de l'enseignement et des «arabisants anglo-saxons», bardés de PHD.

Deux conceptions de l'élite s'opposent. Celle du *discours commun*, de la doxa, qui pense sans le dire, que les intellectuels et universitaires, producteurs d'idées et de sens, devraient être associés au pouvoir. Elle les distingue de la technocratie, forme de gouvernement dont les décisions sont fondées sur des considérations techniques ; elle emprunte des voies privilégiées dans son ascension pour le pouvoir, y étant préparée par une formation spécifique orientée vers une gestion de l'intérêt général de la société. Elle l'assimile dans son inconscient collectif à des bureaucrates sans âme générant des règlements dans l'anonymat de leurs bureaux.

(55) *Horizon*, Jeudi 22 juin 1989, p. 2.

Celle du *discours politique* banalisant le rapport de l'intellectuel au politique que la société civile intériorise, ramenant le débat aux C.V de ministres diplômés et confondant ainsi intellectuels/technocrates et clercs stibendiés.

Ce discours soulève par ailleurs une autre interrogation, celle de savoir pourquoi l'élite politique est circonscrite à la seule institution « visible » qu'est le gouvernement. Il est évident que cette représentation de l'élite est réductrice car aussi bien la constitution de février 1989 que les statuts et l'organisation du parti FLN limitent théoriquement le gouvernement à « prendre en charge les orientations politiques » contenues dans les résolutions du congrès ou du comité central du parti. C'est dans cette définition et de par le rôle imparti au gouvernement dans la logique actuelle que les conflits Etat-parti FLN se posent lorsque ce dernier a été mis en procès pour sa responsabilité de la situation qui a provoqué les événements d'octobre 1988.

Les deux conceptions nous paraissent, si ce n'est imparfaites, du moins incomplètes, l'une par méconnaissance d'une vérité historique qui perdure, l'autre en privilégiant une interprétation primaire rassurante.

La donnée historique, que quelques auteurs de l'histoire du mouvement national ont tenté d'analyser, réside dans un artefact, « quel que soit le moment considéré, ils (les intellectuels) ne furent jamais des compagnons de route pour les révolutionnaires nationalistes /.../, d'où la perception négative, antiintellectuelle que ces derniers avaient eu d'eux (56).

Cette méfiance de l'intellectuel eut pour effet après l'indépendance, malgré le label de l'université, de l'éloigner des grands centres de décisions, même si parfois il joua le rôle de conseiller du prince, de clerc. A des moments précis, il fut « l'écrivain public », pour le compte du porteur de pouvoir ce qui lui a permis de se sentir politisé un instant avant d'être aspiré par la bureaucratie ou consigné au silence ; « Il devient émigrant intérieur, un homme en trop », selon le mot de Claude Lefort.

Lorsqu'on analyse l'organisation politique de l'Algérie, malgré la démocratisation et le multipartisme, l'on vérifie que l'élite politique n'est pas que le gouvernement, mais que son champ, paradoxalement, peut s'étendre jusque dans l'espace étroit des hommes de la présidence ou du président, pour ce qui est des attributions et des décisions essentielles, soit plus largement des forums politiques où se discutent et se négocient les segments de pouvoir ainsi que les programmes et « l'idéologie ».

Ce congrès extraordinaire étant donné le moment, les débats qu'il a suscités sur sa place dans la société politique, son rôle et sa position vis à vis de l'Etat et surtout sa relation avec le programme gouvernemental, a permis de vérifier, d'abord, l'absence ou le renouvellement d'une élite politique. Et ensuite que les « règles » et le sens ne résistent pas au caractère praxéologique du politique, consistant à se déjuger lorsqu'il doit s'effacer devant les principes qu'il a lui-même définis. Dans ce sens, effectivement,

(56) EL KENZ (A.). - « données pour une analyse de l'intelligentsia en Algérie », in *Au fil du temps*, Ed. Bouchène, Alger, 1989, p. 37.

les intellectuels peuvent paraître « naïfs » et « incompetents » comme se plaisent à l'affirmer les politiques qui ont « l'instinct » et le pragmatisme car ils savent faire la différence entre penser et agir. Les définitions de l'élite sont nombreuses et variées. Le propos n'est pas ici de faire l'historique du concept. Nous pouvons donc considérer que traditionnellement, on désigne par l'élite ou élites le ou les groupes qui participent au pouvoir, prennent une part active et déterminante aux décisions, ou appartiennent à une institution partisane et/ou étatique chargée formellement d'élaborer et de faire exécuter la politique d'un pays.

Dans les démocraties libérales, il s'agira d'un ensemble d'institutions et d'organisations qui définiront les programmes politiques du ou des partis au pouvoir – lorsqu'il s'agit de coalitions –, et les décisions qui engageront la responsabilité de l'Etat.

Dans les pays à parti unique ou dominant, ce seront théoriquement les membres de ce dernier qui au nom de la légitimité liée à son appartenance et à l'unité du parti et de l'Etat, seront toujours les décideurs. Ce sont généralement les membres du bureau politique et du comité central, élus, désignés et cooptés qui gouverneront au nom d'une idéologie, marxiste, socialiste, ou religieuse. Ce système repose sur un postulat à la fois simple et cohérent = la règle démocratique se substitue à celle de l'allégeance, pas toujours fondée sur un rapport à un programme et des idées, « mais à une structure et à des hommes. Quand bien même des changements politiques se produisent, et que les institutions évoluent vers un pluralisme de partis, le pouvoir n'en reste pas moins détenu par les mêmes personnes ou groupes ayant toujours dominé la vie politique. Il s'agit dans ce cas de changements opérés « en douceur » par la voie de réformes institutionnelles octroyées par un personnel politique fidèle à une tradition de pouvoir.

Le dernier congrès extraordinaire du parti FLN, considéré comme celui de la « dernière chance », n'a été qu'une échéance parmi d'autres et le caractère dramatique de son moment qu'une illusion de mobilisation de l'opinion publique. Sa caractéristique essentielle est que la composante humaine ne pourrait céder à de nouvelles élites ; bien plus c'est à une situation de « case départ » à laquelle ont abouti les élections, et la cooptation, des membres du comité central, instance souveraine en dehors du congrès. En effet, elles ont permis le retour des « barons » et des « historiques » qui avaient été exclus du pouvoir au début de la décennie du régime Chadli, ou lors de la prise du pouvoir du président Boumédiène en 1965. Le renouvellement des cadres ne s'est donc pas opéré, même si le slogan de l'ouverture à la jeunesse et à la démocratisation par les élections a été souvent agité.

Les chiffres et pourcentages produits à l'ouverture du congrès sur la composante humaine, permettent de déduire que près de la moitié d'entre eux ne sont pas élus. Ils sont, à un titre ou à un autre, des cadres de l'Etat membres du parti, ou cadres permanents de celui-ci. Nous pouvons considérer qu'ils font partie de l'élite, soit en tant que hauts fonctionnaires, anciens ministres, ministres en exercice ou de l'entourage présidentiel, soit en tant que responsable d'organisations partisans. Par ailleurs les représentants

élus, soit 2 558, ne sont pas permanents et ne représentent qu'un enjeu conjoncturel dans la mesure où leur rôle consiste à élire les trois membres de leur wilaya appelés à siéger au comité central.

Ils sont la légitimité de la démocratie au sein du parti. Représentant à peu près 50 % des membres du congrès, ils désigneront un peu plus de 50 % des membres du comité central, soit 144 sur 220. Théoriquement, lorsque l'on analyse les chiffres, les proportions semblent cohérentes ; cependant elles donnent d'autres indications. La tranche d'âge, de 51 à 61 ans et plus ne représentent que 22,80 %. C'est à dire ceux qui avaient à l'indépendance 25 et 40 ans, supposés avoir participé à la guerre de libération nationale au sein de ses différentes institutions de l'époque, sont en minorité et ne peuvent donc avoir aucune influence marquante sur les travaux du congrès, étant donné le principe nouvellement retenu, de l'élection. Les élections n'ayant concerné que la moitié des congressistes, il en sera de même pour la constitution des listes de candidats au comité central. Aussi l'interrogation ne réside pas dans le comptage entre «jeunes» et «vieux», mais de savoir quel est leur pouvoir d'arbitrage dans un tel forum, compte tenu du dosage ambivalent entre élections et cooptation. Par exemple, toutes les wilayas ont droit d'élire 3 membres au comité central, ce qui constitue déjà une injustice entre elles, Alger, Constantine ou Oran, ayant plus d'adhérents et de militants que Illizi dans le Sud. Pourquoi par ailleurs les députés ont-ils droit à 10 sièges au comité central alors qu'ils ne sont que 277 ? Sur quels critères se reposer pour décider que les secrétaires généraux des organisations de masse sont membres de droit ? Pourquoi le président de la république dispose-t-il de 60 sièges pour lesquels il désignera plus du quart des membres du comité central qui en compte 220 ?

Enfin concernant le niveau scolaire des congressistes 30,25 % en sont dépourvus. Les chiffres énoncés précédemment peuvent paraître éloquentes et démontrent bien que le FLN n'est pas «fréquenté» par les universitaires ou les intellectuels ; Ils deviennent stupéfiants lorsqu'on constate qu'à la fin 1989, le FLN comptait exactement 577 411 militants dont 05,53 % ont un niveau universitaire contre 15,61 % n'ayant jamais été à l'école («sans certificat de scolarité») et 45,45 % du niveau primaire, c'est à dire à peine alphabétisés (57).

Ce congrès a quelque peu mérité son qualificatif «d'extraordinaire» n'ayant ressemblé à aucun de ceux qui l'ont précédé, et il faut l'aborder en le situant dans son atmosphère et son environnement, c'est à dire les débats ayant précédé son déroulement ainsi que son aboutissement, l'élection du comité central puis celle du bureau politique. L'on peut avancer qu'il a connu deux moments correspondant à deux ruptures : l'abandon partiel du centralisme démocratique pour les élections au comité central, et le retour à la cooptation imposé par celui qui se présente comme le premier réformateur et démocrate, pour ce qui concerne le bureau politique.

---

(57) Sources : statistiques du FLN reproduite par *Algérie Actualité*, n° 1260, semaine du 7 au 13 décembre 1989, p. 8.

— L'abandon du centralisme démocratique devait être total. «Toute les responsabilités sont électives et tous les organes sont élus». Ce postulat, imposé aussi bien par le président pour donner plus de sens à sa volonté de démocratisation, que par les militants qui revendiquaient le pouvoir d'élire leurs représentants, ouvrit le champ aux véritables débats et aux contestations.

Un autre élément extérieur au FLN a accéléré cette revendication de démocratisation, la loi sur les associations à caractère politique. Le «Front Islamique du Salut» venait d'être agréé, bien que ses statuts soient en opposition avec l'article 3 de cette loi ; ils se posait en concurrent du FLN, et le menaçait car il l'avait «noyauté» de l'intérieur avec probablement l'assentiment de certains responsables. Il devenait évident que «devant ce qu'il faut bien appeler le péril hégémoniste intégriste, même si celui-ci a été toléré, voire indirectement encouragé, le FLN veut se présenter comme seule alternative» (58).

Le «FIS» est en effet présent aussi bien à la mosquée que dans la rue, de plus en plus agissant, proposant des réponses et des solutions à une société abandonnée à sa quotidienneté, alors que le FLN, surpris, et par la philosophie du désengagement de l'état de la sphère économique dont sa présence était le sens de son socialisme, et de son silence devant l'escalade de l'intolérance, ne peut dissimuler son trouble. Alors que paradoxalement depuis octobre 1988, devenu le moment de référence incontournable entre l'ancien système et le nouvel ordre, l'autorité politique s'est graduellement concentrée autour de la sphère présidentielle.

Le parti devait donc faire sa mûe, honorer sa légitimité historique, mais également «cautionner» à posteriori les réformes du président. Pour ce faire ce dernier avait besoin de réussir son OPA sur le FLN qui deviendrait ainsi «son» parti. Il lui fallait alors accomplir soit la synthèse des tendances, soit en évincer les leaders pour permettre l'émergence d'une nouvelle élite partisane dont la légitimité se résumerait à son appartenance au noyau présidentiel.

Il a choisi les deux options respectant en cela une démarche qui lui est coutumière. Les boumédiénistes et apparatchiks ont justifié leur légitimité en se faisant élire par leur base, tandis que d'autres ont été cooptés. la guerre des tendances a été reportée, et ce congrès s'est clos sans avoir produit la césure que de nombreux analystes prévoyaient. Les espoirs des uns et des autres étaient reportés sur l'élection du bureau politique. La majorité des congressistes ont encensé «l'exploit» du président Chadli pour son respect de la démocratie, d'autant que certains satisfaits provenaient d'opposants déclarés comme M. Yahiaoui, exclu du FLN au 5<sup>e</sup> congrès, témoignant que le «congrès a été une victoire personnelle pour le président Chadli Bendjedid /.../ Le congrès a été également une réussite grâce à la manière démocratique avec laquelle il a été dirigé» (59).

(58) BOUNOUAR (Y.). — «La maison FLN», *Algérie Actualité*, n° 1259, semaine du 30 novembre au 6 décembre 1989, p. 8.

(59) ARKEB (F.). — «FLN, famille élargie», *Algérie Actualité*, n° 1260, semaine du 7 au 13 décembre 1989, p. 7.

Le renouvellement des membres du comité central avait permis au FLN de « ramasser ses billes, quelle que soit leur couleur », autrement dit toutes les tendances étaient représentées, les anciens exclus notamment. Il devenait évident que d'autres négociations allaient s'engager pour les élections au bureau politique et si le comité central appliquait les mêmes principes démocratiques pour l'élection du Bureau Politique à bulletins secrets, ce dernier pourrait alors « faire sa cure d'opposition. « Mais » peut-il se permettre de n'avoir pas une couleur dominante ? » (60). En effet le président Chadli Bendjedid a choisi la couleur dominante, que les membres du comité central ont considéré comme un apostat. Les 24 et 25 décembre, le comité central a reconduit Monsieur Mehri dans ses fonctions de secrétaire général et « élu son Bureau Politique dont la liste a été proposée par le Président Chadli Bendjedid (61).

\*  
\* \*

Le congrès n'a pas constitué à lui seul l'évènement de l'année. Il en a été l'un des moments, considéré comme un test pour la démocratie et la liberté d'expression.

Il se déroulait également dans une conjoncture économique difficile, et le débat sur les choix du développement a opposé les deux écoles, celle de « l'industrie industrialisante » et du « tout Etat » et celle des réformistes. Cette opposition formelle, ne pouvait donner lieu à arbitrage, étant donné que les réformes économiques étaient déjà en voie de réalisation s'appuyant sur un schéma à deux volets : autonomie des entreprises et lois du marché.

La première phase de l'autonomie concerne 340 d'entre elles. Considéré ainsi, ce chiffre ne donne aucune indication quant aux performances de l'économie, d'autant qu'elle est confrontée à de nombreux obstacles.

Rendre autonome une entreprise, c'est à dire la libérer des injonctions administratives de sa tutelle, ne réunit pas nécessairement les conditions pour une plus grande production et ne garantit par son équilibre financier, si par ailleurs elle ne dispose pas de matières premières et de machines en bon état de fonctionnement. Ces deux conditions sont tributaires des revenus en devises qui ont chuté brutalement en raison de l'effondrement des cours des hydrocarbures et du régleme nt des intérêts de la dette. Le montant de cette dernière, qui relevait du domaine confidentiel, est officiellement publié

---

(60) *Ibidem*.

(61) APS, in *El Moudjahid*, 24-25 décembre 1989.

par les autorités. Le ministre de l'économie l'estime à 22,8 milliards de dollars, tandis que le premier ministre avance le chiffre de 23,8 milliards de dollars. Selon le ministre de l'économie «cette dette représente deux à trois années d'exportations et elle est devenue difficile, malade et dangereuse parce que c'est une dette à court terme et que nous n'avons pas fait jouer la place de l'Algérie dans l'organisation internationale du travail de façon intéressante» (62). Le paiement de ses intérêts à court terme ainsi que l'amputation du tiers des revenus vont provoquer l'arrêt de l'investissement dont dépend la création d'emplois. A cela certaines vérités économiques deviennent incontournables : augmentation du coût de la vie due à la faiblesse de l'offre nationale qu'il faut combattre par l'augmentation de la production et une politique de l'austérité. La seconde vérité concerne l'érosion du dinar lié au développement du papier monnaie sans contre partie de production, d'où l'inflation. Pour éviter l'emballement de la masse monétaire et les tensions inflationnistes, le gouvernement de Kasdi Merbah lança un emprunt national de solidarité (63) dont le moins qu'on puisse dire est que le moment psychologique a été mal choisi étant donné les incertitudes politiques et le doute. Les raisons avancées pour le lancement de cet emprunt, dont les résultats n'ont pas été publiés et que tout porte à croire qu'il a été un échec, s'appuient selon le ministère des finances sur le volume de la monnaie qui a commencé à dépasser en 1987 celui de la PIB (257 milliards de dinars contre 256), puis s'en est franchement éloignée en 1988 (296 milliards de dinars contre 266). Selon les estimations du plan en 1989, plus de 323 milliards de dinars seront en circulation contre une production brute de 279 milliards.

Le surplus monétaire serait de 40 milliards. Alors qu'au mois de mai 1989, le chef de gouvernement Kasdi Merbah, annonce, optimiste, un taux de croissances économique pour l'année de 5 %, les principaux indicateurs publiés en décembre donnent les chiffres suivants (64) pour le premier semestre :

- Taux de croissance négative de moins de 3 % pour la production industrielle;
- Augmentation de l'indice général des prix de 3 %;
- Augmentation de 20,6 % des demandes d'emplois;
- Baisse des offres d'emploi de 8,9 %;
- Niveau d'importation en hausse de 3,8 % par rapport à 1988 (augmentation concernant essentiellement l'agro-alimentaire).

L'emploi qui demeure la préoccupation essentielle d'une population dont 70 % a moins de 30 ans, paraît compromis au regard des chiffres ci-dessous, si l'on tient compte du taux de natalité important de 2,7 %, des nouveaux demandeurs d'emploi et de l'investissement qu'il faudra consentir dans une économie de pénurie de devises.

(62) *El Moudjahid*, Lundi 11 décembre 1989, p. 7.

(63) du 20 mai au 25 juin.

(64) *El Moudjahid*, 5 décembre 1989, p. 5.

	Moyen Réalisée Période 79 - 88	Moyenne requise période 89-2000	Rapport
Emplois annuels .....	100 000	350 000	3,5
Investissements annuels.....	70 milliards de dinars	200 milliards de dinars	3

	Situation au 31/12/1981	Situation au 01/01/1989
Population active .....	4 459 000	5 239 000
- Occupés .....	3 758 000	4 038 000
- Non ou insuffisamment occupés ..	701 000	1 201 000
- Taux de chômage .....	15,7 %	22,9 %

Source : *El Moudjahid*, 19 février 1989, p. 5.

Ces considérations générales expliquent en partie les raisons pour lesquelles les jeunes chômeurs se réfugient dans le mouvement islamiste où ils y trouvent un refuge à leur incertitude et désarroi. Le Front islamique du salut (FIS), créé à la veille du référendum du 23 février et qui a déposé sa demande d'agrément le 2 août, est agréé officiellement en septembre. Il devient le troisième parti agréé et le premier parti islamique légal. Son programme inspiré du Coran et de la Sunna œuvre à «l'instauration d'une société islamique authentique, se considérant investi de la «mission de sauver le peuple algérien, l'humanité et la civilisation». Cette mission de sauvetage sera entamée dès son agrément, par l'utilisation de la violence, de l'interdit, bref à l'intolérance dans toute sa signification. Celle-ci est tout d'abord dirigée vers les femmes par des «milices» et des «commandos» agissant au nom de l'Islam pour les agresser ou parfois même assassiner».

Paradoxalement, l'Etat semble absent, au moment où la démocratie naissante et fragile risque de s'effacer devant l'hégémonie de la violence symbolique de la langue qui justifie l'exclusion, ou de la terreur physique.

La loi autorisant le multipartisme, adoptée début juillet par l'assemblée a d'ailleurs donné lieu à des discussions enflammées autour de l'Islam et de la langue nationale à propos de l'article 3 interdisant à toute association de s'arroger le droit de protéger et de défendre l'Islam. Une association ne peut donc fonder exclusivement son existence sur des basses confessionnelles

ou régionalistes. Les statuts du FIS étaient pourtant en contradiction avec cet article 3 et il a été agréé, pour des raisons politiques. Il était préférable de l'officialiser plutôt que de le contraindre à devenir un parti clandestin. Cet argument, quelque soit son artifice, n'a pas limité pour autant les «dépassements» des militants grâce à la connaissance du «terrain» et l'organisation de chaque quartier des villes et villages facilité par l'implantation de mosquées. Disposant dans les grandes villes de mosquées dirigées dans un premier stade par des itinérants, le mouvement s'est fixé une stratégie, après son officialisation, de «conquérir» les mosquées en expulsant d'autorité les imams nommés par le ministère des affaires religieuses et les remplacer par les siens. Ils ont pu ainsi contrôler les villes et les quartiers, s'imposant parfois par la violence.

L'assemblée populaire nationale était par ailleurs engorgée par des projets de loi du gouvernement, dont les principaux étaient votés après de vifs débats, tels celui sur les associations à caractère politique autorisant le multipartisme, alors que la loi sur l'information a fait l'objet d'une seconde lecture après saisine du président de l'APN par le président de la république en vertu de l'article 118 de la constitution (65). Le conseil constitutionnel par ailleurs, a eu à rendre son premier avis, après saisine du président de l'APN sur les lois relatives au report des élections des APC et APW. Le report de ces élections a été demandé par de nombreux partis politiques qui venaient d'être agréés et se trouvaient dans l'incapacité de les préparer. En effet, en décembre 1989, sur quatorze partis politiques qui avaient déposé leurs statuts auprès du ministère de l'intérieur, douze d'entre eux ont obtenu leur agrément (66).

1989 marque la décennie de pouvoir de Chadli Bendjedid. Les historiens garderont de cette année charnière l'orée d'un processus démocratique brutal, l'abandon du socialisme, le retrait du «beylik» ainsi que l'irruption de l'économie de marché.

Fawzi ROUZEIK\*

(65) Voir chronologie en annexes pour les lois adoptées par l'assemblée.

(66) Le dossier du PPA, déposé par le neveu de Messali Hadj a été rejeté en vertu de l'article 8 de la loi sur les associations à caractère politique : « aucune ACP ne peut se doter des mêmes noms, sigles et autres signes distinctifs appartenant à une association préexistante ou ayant appartenu à un mouvement quelle qu'en ait été la nature, dont l'attitude ou l'action ont été contraires aux intérêts de la révolution de libération nationale ».

Le second dossier rejeté, celui de l'union arabe islamique démocratique, est en contradiction avec l'article 7 de la loi : « l'ACP s'interdit toute coopération, tout lien avec toute partie étrangère sur des bases contraires et/ou antinomiques avec les dispositions de la constitution et celles des lois en vigueur. Elle s'interdit en particulier tout lien de nature à lui donner la forme d'une section, d'une association ou groupement politique étranger de toute nature ».

\* Professeur à l'Institut d'Études Politiques d'Alger.

## ANNEXES

### I. - Chronologie

#### Janvier

- 1<sup>er</sup> Signature de la loi de finances et du plan annuel pour 1989 qui « vise à assurer la relance de l'économie ».
- 4 - « Les investissements productifs prioritaires » examinés par le conseil du gouvernement.  
- Augmentation des bas salaires dès janvier : 2 millions de salariés sont concernés.
- 8 FLN : installation des 14 coordinateurs de région membres du comité central, en remplacement des mouhafades.
- 9 Désignation des 67 premières entreprises publiques autonomes (EPA) sous le régime de l'autonomie de gestion.
- 11 - Le Chef du Gouvernement en visite de travail à Chlef.  
- 6<sup>e</sup> session du conseil national de l'UGTA : « adaptation n'est pas rupture ».
- 13/14 Accord sur les prix du gaz entre Sonatrach et gaz de France (achats de 9,15 milliards de m<sup>3</sup> an par GDF).
- 15 Installation de la commission nationale de la réforme du système éducatif (place de la langue arabe dans les filières scientifiques).  
- FLN-UGTA : « un lien politique permanent ».
- 16 6<sup>e</sup> session du conseil national de l'UNPA.
- 17 Réunion membres du gouvernement - walis : « les réformes et la croissance économique à l'ordre du jour » - discours d'orientation du président de la république.
- 19 Nomination par le président de 3 secrétaires d'Etat.
- 25 FLN : « l'organisation du dialogue politique examinée par le président Chadli avec les membres du secrétariat exécutif du comité central ».  
- Maghreb : réunion de la haute commission maghrébine à Tunis. Les dernières retouches avant le sommet.
- 26 Ouverture de la conférence nationale des entreprises sous la présidence du Chef de l'Etat : « l'ère de la clarté, de la transparence et de la pratique démocratique ».

#### Février

- 5 Communiqué de la présidence de la république rendant public le projet de révision constitutionnelle. Le référendum se déroulera le 23 février.
- 6 Le président Chadli Bendjedid en visite d'amitié et de travail au Maroc.
- 8 Installation de la commission nationale chargée de l'élaboration de l'avant-projet du code de l'information.
- 12 Projet de révision constitutionnelle : ouverture du scrutin dans les consulats d'Algérie en France.

- 13 En conseil de gouvernement, annonce de la livraison de 90 000 logements en 89 et la construction de 120 000 autres au cours de la même année.
- 15 Communiqué du Secrétariat du Comité central à l'occasion du référendum sur la révision constitutionnelle : le FLN appelle à un vote massif le 23 février.  
– Deuxième sommet maghrébin à Marrakech.
- 21 Début de vote dans les wilayate du Sud, Adrar et Tindouf  
– LUGTA appelle à un vote massif.
- 24/25 Résultats du référendum de la constitution : 73,43 % de oui.
- 27 En application de la constitution, trois avant-projets de loi examinés par le gouvernement : information, code électoral, déclaration de patrimoine.
- 28 Le Chef de l'Etat réunit le conseil supérieur de la magistrature : « un appareil judiciaire responsable et indépendant ».  
– Le président Chadli Bendjedid reçoit les membres du secrétariat exécutif du comité central du FLN : « les nouvelles méthodes d'action du Front ».

## Mars

- 1<sup>er</sup> Communiqué du secrétariat exécutif du comité central du FLN : session extraordinaire prévue pour les 28 et 29 mars 1989.  
– Emploi des jeunes : 52 mesures adoptées par le gouvernement.
- 2 Conseil des ministres : « les principales lois seront élaborées au cours du premier semestre 1989 ». Un calendrier est mis au point.
- 3 Algérie-Maroc : prochaine ratification de la convention frontalière algéro-marocaine. Le Roi Hassan II a annoncé que l'accord de 1972 délimitant les frontières entre l'Algérie et le Maroc sera ratifié prochainement par le Maroc.
- 5 Les représentants de l'ANP au sein du FLN déchargés de leur qualité de membres du Comité central : « Ils entendent ainsi marquer leur totale adhésion au processus démocratique en cours ».  
– Installation de la commission nationale pour la promotion de l'emploi : « une mission essentielle de planification ».
- 7 APN : La commission des affaires étrangères examine le projet de loi portant approbation du traité constitutif de l'UMA.
- 8 Installation par le Président de la République du Conseil constitutionnel : « une mission en toute indépendance ».
- 9/11 Algérie-France : le Président François Mitterrand a Alger pour une visite de travail de 2 jours.  
– APN : Ratification du traité de l'Union du Maghreb Arabe.
- 12 Le Président Chadli Bendjedid réunit le secrétariat exécutif du comité central : « le programme d'action du FLN à l'ordre du jour ».
- 13 Conseil du gouvernement. « Examen des projets d'organigrammes d'un certain nombre de départements ministériels qui s'inscrivent dans la logique d'une administration plus souple, plus efficace, dégagée des préoccupations de gestion directe, privilégiant l'animation, la concertation, la planification, la régulation, le suivi et le contrôle ».
- 21 Le Président Chadli Bendjedid nomme Abdellaziz Khelif secrétaire d'Etat aux affaires maghrébines. « Mettre en œuvre les décisions des sommets de Zéralda et Marakech ».
- 23 Rassemblement devant l'APN de propriétaires de terres nationalisées.
- 26 Dix huit projets de loi seront soumis à la session de printemps de l'APN, annonce M. Kasdi Merbah.
- 27 Réunion du conseil du gouvernement : examen de l'avant projet de loi sur les associations politiques.

- 28 Ouverture de la session du comité central du FLN : préparation du congrès extraordinaire.  
 – Assemblée générale des fonds de participation présidée par Mr Kasdi Merbah. « Une étape décisive » déclare-t-il.  
 – Réorganisation des terres agricoles (25 375 exploitations agricoles collectives ou individuelles ont remplacé les 3 159 « DAS » existants.

## Avril

- 4 Le Chef de l'Etat inaugure le centre national des archives et le premier réacteur nucléaire.  
 – Réunion de coordination secrétariat exécutif du comité central du FLN – gouvernement : information et questions économiques et sociales à l'ordre du jour.
- 5 Le Chef de l'Etat préside une réunion au siège de l'Etat-major de l'ANP.  
 – Ouverture de la session de printemps de l'APN ; « des travaux d'une importance essentielle ».  
 – Suppression de la cour de sûreté de l'Etat en vertu des articles 35 et 39 de la constitution.  
 – Amendement du code pénal : suppression de la relégation.
- 6 Journée d'étude FLN - députés présidée par Chadli Bendjedid.  
 – Approbation par l'APN de la convention des Nations Unies contre la torture, adoptée le 10 décembre 1984 et ratification de conventions internationales relatives d'une manière générale à la sauvegarde et à la protection des droits de l'homme.
- 13 Quatre avant-projets de loi examinés par le conseil des ministres : associations politiques, loi électorale, patrimoine des responsables politiques, information.  
 – Prêt de 211 millions de dollars de la Banque Mondiale à l'Algérie.
- 16 Célébration de Youm El Ilm, la journée du savoir, anniversaire de la mort du réformiste Abdelhamid Ben Badis.
- 17 Au conseil de gouvernement : protection du dinar et lutte contre la spéculation.
- 27 Instruction du ministère de l'intérieur et de l'environnement : les réunions publiques et les manifestations soumises à autorisation préalable.
- 28/29 Vague de grèves : 200 arrêts de travail en trois mois. Le ministre du travail entend le : « régler selon l'esprit et la lettre de la constitution ».  
 – Adption du statut particulier des travailleurs appartenant aux corps spécifiques de l'enseignement supérieur.

## Mai

- 2 Union du Maghreb Arabe : installation du groupe des représentants de l'APN à l'assemblée consultative « choura ».
- 4 Décès de Cheikh Abbas, recteur de la mosquée de Paris.
- 9 Le conseil de gouvernement décide de reporter de deux semaines les examens du baccalauréat à la suite des nombreux arrêts de travail observés par le corps enseignant.
- 15 Algérie-Maroc : échange d'instruments de ratification de la convention frontalière.  
 – Ouverture des travaux du comité central du FLN : étude et adoption du projet de programme politique.

- 16/17 Le congrès extraordinaire fixé aux 28, 29 et 30 octobre. Les étapes de sa préparation sont également arrêtées (cf. Annexes).
- 19/20 Lancement de l'emprunt de solidarité.
- 21 Déclaration de Mr Ghozali, ministre des finances : « nos possibilités nous permettent de ne pas recourir au rééchelonnement de la dette ».  
– Création d'une 2<sup>e</sup> association d'étudiants : l'union des étudiants algériens.  
– Création du syndicat national des étudiants autonome et démocratique.
- 24 FLN : la session ordinaire du comité central fixée au 12 juin.
- 30 Au conseil des ministres, examen de plusieurs projets de loi : organisation du pouvoir judiciaire ; Relations de travail : éviter au maximum le recours à la grève.

## Juin

- 1<sup>er</sup> Le Chef de l'Etat décore l'Imam El Ghazali de la médaille Athir : « la société musulmane a besoin d'arguments scientifiques convaincants » (l'Imam El Ghazali était président du conseil scientifique de l'Université Islamique de Constantine).  
– Prêt de 110 millions de dollars de la Banque Mondiale pour un projet d'irrigation dans la Mitidja.
- 2/3 Interview exclusive de Kasdi Merbah à *El Moudjahid* : « démocratie et justice sociale, axes fondamentaux de l'action gouvernementale ».  
– Prêche de l'Imam El Ghazali à la mosquée El Arkam : « l'Islam, religion du savoir, de la raison et des sciences ».
- 5 Le Président de la communauté musulmane d'Espagne, Me Comins, reçu par plusieurs ministres et hauts fonctionnaires.
- 6 Réunion de coordination FLN-Gouvernement.  
– Ouverture de la 25<sup>e</sup> Foire Internationale d'Alger.
- 7 Réunion constitutive du Majlis Ech Choura Maghrébin.
- 9/10 Premier anniversaire du sommet maghrébin de Zéralda.
- 12 Conseil de gouvernement : trois dossiers clés (Réformes économiques : mise en place des instruments de régulation, énergie : la nécessaire solidarité des pays membres de l'OPEP ; relations administration-administrés : performance, transparence et contrôle).
- 13 Début des travaux du Comité central du FLN : une session charnière.
- 15 Fin des travaux de la 2<sup>e</sup> session du comité central du FLN, quatre résolutions adoptées par les participants : rapports du FLN avec les organisations populaires ; situation économique et sociale ; rapports du FLN avec l'environnement politique ; position du FLN sur les questions de l'information.
- 18 Clôture de la 25<sup>e</sup> foire internationale d'Alger.  
– Le directeur général du FMI : « l'Algérie est un pays majeur qui gère ses affaires aux mieux ».
- 19 Interview de Mr Mehri : « le FLN doit rester une force de dialogue politique ».
- 20 Mr Mohamed Ali Ammar commente le projet de loi sur l'information : « la garantie d'un véritable épanouissement de la liberté d'expression ».
- 21 Le projet de loi sur les associations à caractère politique soumis à l'APN.
- 25 Examen du projet de loi portant code électoral.  
– Interview de M.Kermal Dervis, directeur du département Maghreb à la Banque mondiale. « L'Algérie dispose de larges capacités productives ».  
– Conseil du gouvernement : « 42 mesures adoptées en conseil de gouvernement ».

- 27 Autonomie de l'entreprise. Assemblées générales ordinaires des fonds de participation sous la présidence du chef du gouvernement. « 253 entreprises autonomes, soit 3/4 du total des entreprises socialistes à caractère économique ».
- 30 Accord de prêt entre l'Algérie et le Fond Koweïtien du développement économique arabe.

## Septembre

- 7 Le président Moubarak en visite en Algérie.
- 10 Sur décision du président de la république, Mouloud Hamrouche est nommé chef du Gouvernement (en application de l'article 74-alinéa 5 de la constitution).  
- Nouvelle organisation des services de la République.
- 11 Le nouveau chef du gouvernement présente les grandes lignes de son programme à la presse nationale : « démocratie et développement ».
- 13 Signature de 4 conventions de financement d'un montant total de 26 millions d'écus entre l'Algérie et la CEE.
- 17 Présentation du nouveau gouvernement (1) : « Développer une pratique de gestion gouvernementale collective indispensable à la cohérence et à la cohésion des actions », déclare le chef de l'Etat.
- 18 Conférence de presse du Chef du gouvernement : « Une mission, l'application des réformes ».
- 19 Ouverture de la conférence nationale des cadres dirigeants du FLN.
- 20 Rentrée scolaire pour 6,3 millions d'élèves.
- 21 Premier conseil des ministres du nouveau gouvernement. Son chef, conformément à l'article 75 de la constitution, a présenté le programme qui sera soumis à l'assemblée populaire nationale.
- 26 Le programme du gouvernement présenté devant l'APN : « le succès réside dans la mise en œuvre résolue des réformes » déclare le nouveau chef du gouvernement.
- 28 FLN. Ouverture de la 3<sup>e</sup> session du Comité central. A l'ordre du jour : l'étude des projets de résolution à présenter au prochain congrès extraordinaire.
- 29/30 Le président Chadli Bendjedid à la 3<sup>e</sup> session du Comité Central du FLN. « Le FLN doit évoluer au rythme de l'évolution de la société ». La tenue du congrès extraordinaire reportée aux 28, 29 et 30 novembre. Les cadres dirigeants du FLN participeront aux assises.

## Octobre

- 1<sup>er</sup> L'APN adopte le programme gouvernemental par 281 voix pour, 3 contre et 2 abstentions.
- 9 UNJA : le conseil national réaffirme le lien politique et idéologique avec le FLN.
- 19 Le président Chadli Bendjedid réunit les membres du secrétariat exécutif du comité central du FLN. L'ordre du jour consacré à la préparation du congrès extraordinaire et à l'application des réformes.

(1) Liste du gouvernement et C.V des ministres en annexe (source : *El Moudjahid*).

- 20 Rencontre chef du gouvernement – presse nationale : «le secteur public peut jouer un rôle important à même de lui assurer son développement et son expansion, sans aucune intervention administrative ou politique».  
– Affaire des gardiens du FIS : le parquet général d'Alger déclenche une enquête.  
«Ce sont des faits très graves constituant les crimes d'arrestation et de séquestration arbitraires».
- 22 Ouverture du premier colloque national sur la révolution algérienne. «le FLN, ses intellectuels et les anciens dirigeants de la révolution changent déjà de discours».
- 24 Ouverture solennelle de l'année judiciaire 1989-1990 : «rendre la justice crédible» déclare le ministre de la justice.
- 26 Réunion du conseil de gouvernement. Etude des projets de loi relatifs à la prorogation du mandat de l'APW, à l'administration transitoire des communes et à la durée du service national.  
– APN : renouvellement des structures internes. Le nouveau règlement intérieur prévoit six vice-présidents au lieu de quatre, et dix commissions au lieu de sept.
- 29 APN. Ouverture de la session d'automne.  
– Décès du poète et écrivain Kateb Yacine.
- 30 Deux projets de loi adoptés en conseil des ministres.  
• Service national de 18 mois;  
• Report des élections des APC et APW dont le mandat expire respectivement les 7 et 12 décembre.  
APN : Adoption du règlement intérieur et élection du bureau de l'APN.

## Novembre

- 2 Installation de nouveaux walis à Annaba, Skikda, Ouargla et Relizane.  
Résultats économiques de l'année 1989 : persistance des déséquilibres.
- 3/4 FLN : Fin des travaux du comité central.  
Les résolutions à présenter au congrès extraordinaire ont été élaborées par les commissions chargées respectivement des affaires organiques, politiques, économiques et sociales, éducation et culture.
- 9 Réunion du conseil national de l'UGTA en session extraordinaire.
- 10/11 Organisation de précongrès régionaux du FLN marqués par des débats autour des projets de résolution soumis par le comité central en vue de leurs amendements et enrichissement.
- 19 Reprise des travaux en plénière de l'APN : plusieurs projets de loi à l'ordre du jour, notamment le vote en seconde lecture de la loi sur l'information, le statut de la magistrature et celui du report des élections pour le renouvellement des APC et APW.  
– Ouverture de la conférence des cadres de l'Etat militants du FLN;  
– Publication au journal officiel de l'arrêté portant agrément de l'association algérienne pour la défense des droits de l'homme présidée par M. Ali Yahia Abdennour.
- 21 APN : Rejet de la loi sur l'information.  
– Préparation du congrès extraordinaire du FLN : ouverture de la conférence des cadres dirigeants de la révolution.  
– Réunion de la commission nationale chargée de la préparation du congrès extraordinaire pour étudier les différents rapports élaborés lors de précongrès.  
– APN : adoption du statut de la magistrature.

- 22 Clôture de la conférence des cadres dirigeants de la révolution : «le FLN doit s'adapter au nouveau paysage politique et économique dont il est l'initiateur», déclare M. Mehri.
- 24/25 Réunion de la session extraordinaire du Comité central avant le congrès extraordinaire.  
– Décret présidentiel n° 89-196 du 24 octobre 1989 portant organisation et fonctionnement du haut conseil de sécurité.  
– Don de 50 millions de yens du Japon.
- 28 Ouverture du congrès extraordinaire du FLN ; 5.000 délégués y assistent.

## Décembre

- 1<sup>er</sup>/2 Fin des travaux du congrès extraordinaire du FLN.
- 4 APN : reprise des travaux de la session d'automne.  
– Douze partis politiques agréés (PSD, PAGES, RCD, PNSD, FIS, PNA, PRA, PSL, FFS, PAP, UFD et PUP).
- 6 APN : adoption des lois sur la cour suprême et le report des élections des APC et APW.
- 7 APN : Le service national réduit à 18 mois.  
– Amnistie générale des jeunes appelés âgés de 30 et plus.  
– Agrément d'un 13<sup>e</sup> parti politique : le Front National du Renouveau (FNR).
- 8/9 Rencontre gouvernement-UGTA : concilier impératifs économiques et intérêts des travailleurs.
- 15/16 Installation des conseils communaux.  
– Rencontre gouvernement – secrétariat national de l'UNPA : «transparence et rigueur dans l'application de la loi sur la réorganisation des exploitations agricoles».
- 19 Le Chef de l'Etat préside une réunion d'officiers supérieurs.
- 21 APN : adoption de la loi relative aux réunions et manifestations publiques.
- 24 Ouverture des travaux de la première session du comité central.
- 26 Election du secrétaire général et des membres du BP du parti FLN.
- 28 Quatre accords de prêts de l'Exim-Bank Japon à l'Algérie, un accord de crédit non lié de 30 milliards de Yens (environ 215 millions de dollars US), et trois autres portant sur 243,5 millions de dollars US.  
– Fonds monétaire arabe : accord de prêt de 163,8 millions de dollars.
- 31 Réunion du B.P du FLN.

## II. – Documents

### 1. – Conseil constitutionnel

*Composition et curriculum vitae des membres*

#### 1) Membres désignés par le Président de la République

M. BENAÏBYLES Abdelmalek, Président du Conseil,  
né le 27 février 1921 à Arraoun (Sétif).

*Fonctions précédentes :*

Secrétaire général du ministère des affaires étrangères ; Ambassadeur d'Algérie au Japon, à Tunis ; Secrétaire général du ministère des affaires étrangères ; Ministre de la Justice ; Secrétaire général de la Présidence de la République ; Ambassadeur d'Algérie en Suisse.

M. Ahmed METATLA – Membre,  
né le 10 juin 1932 à Collo (Skikda).

Rédacteur au journal Ech Chaab, Conseiller technique au ministère de la justice, Professeur de droit à l'Université d'Alger, Secrétaire général de l'Union des juristes Algériens, Député à l'APN, ex président de la commission juridique et administrative.

M. Mohamed Abdelwahab BEKHECHI – Membre,  
né le 12 juin 1949 à Tlemcen.

Chef de département de droit public à l'Université d'Oran; Directeur du centre de publication universitaire d'Oran; Vice recteur de l'université d'Oran; Enseignant universitaire et directeur d'unité de recherche à Oran.

## 2) Membres élus de l'assemblée populaire nationale

M. Ahmed Lamine TERFAÏA,  
né le 10 mai 1937 à Bou-Saâda (M'Sila).

Chef de service, puis secrétaire général de la CADAT; Directeur général de la CADAT; Directeur au ministère de l'habitat puis au ministère des travaux publics; Député de Sour El Ghozlane, président de la commission finances et plan.

M. KEBIR Kacem,  
né le 1<sup>er</sup> janvier 1944 à Metlili (Ghardaia).

Administrateur au ministère des affaires religieuses; Président du tribunal de Timimoun (Adrar); Avocat à Adrar; Député à Bordj Baji Mokhtar (Adrar).

## 3) Membres élus au sein de la cour suprême

M. Azzouz NASRI,  
né le 17 janvier 1947, à Sétif.

Procureur général adjoint à Mostaganem; procureur général à Skikda puis à Constantine; Directeur des affaires civiles au Ministère de la justice; Premier procureur général adjoint près la cour suprême.

M. Abdelkrim Sidi MOUSSA,  
né le 13 juillet 1936 à Blida.

Assistant à Blida; Infirmier à l'Hôpital de Blida; Chef de service à l'hôpital de Blida; Conseiller à la cour de Médéa; Procureur général à Saïda puis à Chlef; Directeur des applications des peines au ministère de la justice; Directeur de la documentation au ministère de la justice; Directeur du personnel du ministère de la justice; Président de chambre à la cour suprême.

## 2. – Membres de la Commission de préparation du Congrès extraordinaire du Parti FLN

El Hachemi HADJÈRES; Salah GOUDJIL; Abderrezak BOUHARA; Mouloud KASSIM Nait BELKACEM; Mohamed SAÏDI; Abdelkrim SOUISSI; Boualem DELOUCI; AÏT MESSAOUDÈNE Saïd; BENZAZA Mustapha; BENMOSTEFA Benouda; BENFREHA Ahmed; Boualem BESSAÏAH; DJECHABA Mohamed; El Hadi KHEDIRI; KHARROUBI Mohamed Chérif; YALAOUI Youcef; AOUI Fatma-Zohra; HAMROUCHE Mouloud; BENDAOU Abdelkader; BOUKEZAZA Abderrachid; ROUIGHI Mohamed; NOUAOURIA Abdallah; Melaïka DJELLOUL; Bakhti NEMMICHE; ABADA Mohamed; NABI Mohamed; Tayeb BELAKHDAR.

### 3. - Congrès extraordinaire du FLN

#### *Composition du bureau*

Le congrès extraordinaire du FLN a adopté à l'ouverture de ses travaux, et sur proposition du Secrétaire Général du FLN, la composition du bureau.

Ce bureau est constitué, en plus du Président du FLN de MM. MAZOUZI Mustapha, Abdekarim KEROUIM, Yacef NADHER, Abdelaziz BELKHADEM, Ahmed MECHRI, ALLIOUI Mohamed, BOUAZA Belharbi, Mohamed BELBACHIR, Ahmed HALLAMI, Mohamed WAHAB, Tayeb SEDDIKI, ZAHANI Ibrahim, BENHANI Belkacem, Djerroum BOUNADJA, AIT OUAZOU Arezki.

Avant de donner la parole aux délégués régionaux, le secrétaire général M. MEHRI devait préciser les fonctions des membres du bureau. Ainsi, il a été désigné deux vice-présidents : MM. Tayeb SEDDIKI et Abdelaziz BELKHADEM, ainsi que deux rapporteurs.

M. Abdelhamid MEHRI a été désigné, porte-parole du Congrès.

#### *Le Congrès par les chiffres*

Sur 4 997 délégués, 4 970 participent au congrès extraordinaire du Front de libération Nationale (FLN), ouvert hier matin a annoncé le rapporteur de la commission de la validation des mandats.

Parmi les participants au congrès, 2 558 délégués sont élus à la base, 265 cadres et dirigeants de la Révolution, 277 députés, 137 membres du Comité central, 32 du Conseil Supérieur Islamique et 100 délégués de l'Amicale des Algériens en Europe.

Sont également représentés au congrès des wilayates du pays avec la participation des walis et des conseils des APC, APW, les organisations de masse, les unions professionnelles et scientifiques et les cadres de l'Etat.

### 4. - Composition du nouveau gouvernement Hamrouche et curriculum vitae des ministres

Ministre des affaires étrangères - Sid Ahmed GHOZALI,  
né le 31 mars 1937, marié, trois enfants - formation : Ingénieur des Ponts et chassées (Paris).

#### *Fonctions précédentes :*

Directeur de l'Energie et des carburants, conseiller du ministre de l'Economie, sous-secrétaire d'état aux travaux publics, Président directeur général de SH, Ministre de l'énergie et des industries pétrochimiques, membre du CC/FLN, ministre de l'hydraulique, Ambassadeur auprès de la CEE de la Belgique et du Luxembourg, Ministre des finances.

Ministre de la Justice - Ali BENFLIS,  
né le 8 septembre 1944, marié, quatre enfants - profil de formation : licencié en droit, faculté d'Alger (1968).

#### *Fonctions précédentes :*

Juge au tribunal de Blida, Sous directeur au ministère de la justice, chargé de l'enfance délinquante, Procureur de la république, tribunal de Batna, Procureur général, cour de Constantine, Avocat à la cour depuis nov. 74, agréé à la cour suprême,

Elu Bâtonnier de l'organisation régionale des avocats (région de Constantine), membre fondateur de la LADH et dont il a été responsable pour la région est.

Ministre des affaires religieuses – Dr Saïd CHAABANE,  
né le 2 avril 1925, marié, quatre enfants – Professeur en Ophtalmologie.

*Fonctions précédentes :*

Ancien S.G de l'UMA, membre du conseil supérieur islamique.

Ministre de l'intérieur – Mohamed Salah MOHAMMEDI,  
né en 1939, marié, trois enfants – licencié en droit.

*Fonctions précédentes :*

Magistrat, procureur général de la république, président de la chambre à la cour suprême, secrétaire général du ministère de la justice, président de la cour suprême, secrétaire général du gouvernement.

Ministre Délégué aux collectivités locales – Benali HENNI,  
né en 1943, marié, trois enfants – formation : Institut d'études politiques d'Alger.

*Fonctions précédentes :*

Chargé de mission et sous-directeur du plan, directeur d'études et chargé d'études et de synthèse au ministère de la planification et de l'aménagement du territoire, chef de division au conseil national de la planification, chargé de la division de la décentralisation est du développement régional.

Ministre de l'éducation : Mohamed EL MILI BRAHIM,  
né le 11 novembre 1929, marié, quatre enfants – licencié en lettres et en histoire.

*Fonctions précédentes :*

Directeur d'El Moudjahid, rédacteur en chef «Ech chaab», directeur de l'école supérieure de journalisme, directeur de l'information au ministère de l'information, directeur général de l'APS, député, président de la commission d'éducation, formation, ambassadeur en Grèce, Ambassadeur à l'UNESCO, Ambassadeur à Tunis.

Ministre délégué aux universités – Dr Abdessalem ALI-RACHEDI,  
né le 7 décembre 1943, marié, deux enfants – formation : professeur en médecine.

*Fonctions précédentes :*

Elu à la première APW d'Alger, Membre du Conseil de direction de l'Institut des sciences médicales.

Ministre de la jeunesse – Dr Abdelkader BOUDJEMAA,  
né le 18 juillet 1945, marié, trois enfants, professeur en médecine.

*Fonctions précédentes :*

Chef de service d'orthopédie-rhumatologie, ancien président du conseil médical de l'hôpital de Douéra, membre de la commission médicale nationale des transferts pour soins à l'étranger.

Ministre délégué à la formation professionnelle – Abdenour KERAMANE,  
né le 19 octobre 1938, marié, trois enfants – Ingénieur d'état.

*Fonctions précédentes :*

Ingénieur en chef, Directeur de l'école nationale des travaux publics, directeur de l'équipement, directeur général adjoint, recteur général, commissaire à la recherche scientifique et technique, président du conseil d'administration du fonds de participation des biens d'équipement, secrétaire d'état à la formation professionnelle.

Ministre de l'économie – Ghazi HIDOUCI,  
né le 23 juin 1939, marié deux enfants – économiste.

*Fonctions précédentes :*

Chargé de mission – ministère des finances et du plan, directeur de la coordination économique, directeur d'études – Ministère de l'éducation, Chef de département – Présidence de la république.

Ministre délégué à l'organisation du commerce – Smaïl GOUMEZIANE, né le 30 juillet 1946, diplômé d'études supérieures en sciences économiques, certificat sociologie générale.

*Fonctions précédentes :*

Secrétaire général au ministère de l'industrie lourde, chef de division au conseil national de la planification, directeur général de l'ENIAL, directeur général de l'ERAD.

Ministre des affaires sociales – Mohamed GHRIB, né le 20 mai 1943, formation : master en électronique.

*Fonctions précédentes :*

Ministère de l'industrie, directeur général de ENIE, directeur division électrique – Sonelec, directeur du complexe Sonelec, chef de projet électronique – ingénieur en électronique.

Ministre délégué à l'emploi – Amar MOHAMED KARA.

Ministre de l'agriculture – Abdelkader BENDAOU, né le 15 mai 1955, marié deux enfants – formation : agronome.

*Fonctions précédentes :*

Cadre – direction de l'agriculture Oran, direction générale de l'office agricole, direction de l'office des céréales, secrétaire général de l'UNPA, membre du comité central du FLN, membre de l'APW d'Oran, plusieurs postes de responsabilité au niveau des organisations de masses (UNJA, UGTA, UNPA).

Ministre de l'industrie – Hacène KAHLOUCHE, né le 8 novembre 1941, marié, deux enfants – formation : ingénieur des pétroles (USA).

*Fonctions précédentes :*

Vice président de SH, élu à l'APN, 1982 et 1987, président de la commission économique de l'APN.

Ministre de l'équipement – Chérif RAHMANI, né le 16 janvier 1945 à Ain Oussera, marié quatre enfants – formation diplômé de l'école nationale de l'administration, docteur en aménagement du territoire.

*Fonctions précédentes :*

Inspecteur générale à la présidence, wali Tebessa, secrétaire général du ministère de l'intérieur, ministre de la jeunesse et des sports.

Ministre des mines – Sadek BOUSSENA, né le 14 mars 1948, marié deux enfants – formation : licence + DES sciences économiques.

*Fonctions précédentes :*

Directeur général de la planification – ministère de l'énergie, secrétaire général du ministère de l'Energie, directeur général de Sonatrach, Ministre de l'Energie et des industries pétrochimiques.

Ministre des transports – El Hadi KHEDIRI

Ministre de la santé – Dr Akli KHEDDIS.

Secrétaire d'état aux affaires maghrébines – Abdelaziz KHELLEF.

Secrétaire général du gouvernement – Ahmed MEDJHOUDA,  
né en 1937, marié, quatre enfants – formation : licence en droit, magister en droit.

*Fonctions précédents :*

Président de cour d'Alger, Procureur général près la cour suprême, Premier président de la cour suprême.

### III – Statistiques économiques

#### 1. – Bilan des ressources de la nation en biens et services (prix courants) (1)

Unité : 10<sup>9</sup> DA

INTITULÉ	1988*	1987*	1986*
Production intérieure brute .....	261,8	254,0	239,8
Importation de biens et services .....	48,9	40	50,9
<b>Total .....</b>	<b>310,7</b>	<b>294,03</b>	<b>290,7</b>
Consommation finale des ménages.....	152,34	146,23	147,6
Consommation finale des administrations...	9,6	9	9,2
Accumulation brute de fonds fixes.....	96,1	92,8	95,3
Variation de stocks .....	0,1	0,5	- 0,5
Exportation de biens et services .....	52,60	45,52	39,1
<b>Total des emplois .....</b>	<b>33,10</b>	<b>294</b>	<b>290,7</b>

\* Chiffres provisoires

\*\* Les tableaux ci-après sont extraits de : *L'Algérie en quelques chiffres* – O.N.S. Editions 1990. 25 p.

(1) Source : Office National des statistiques

## 2. - Population

Estimation de la Population Algérienne résidente par groupes d'âges  
du 1/01/1984 au 1/01/1989

Unité : Millier

POPULATION AU 1/01						Groupe d'Age
1989	1988	1987	1986	1985	1984	
4 003	3 895	3 789	3 938	3 817	3 698	4 - 0
3 581	3 485	3 390	3 342	3 239	3 138	9 - 5
3 039	2 957	2 876	2 930	2 840	2 752	14 - 10
2 635	2 564	2 494	2 480	2 404	2 329	19 - 15
2 344	2 281	2 219	1 931	1 872	1 814	24 - 20
1 753	1 709	1 659	1 615	1 656	1 516	29 - 25
1 469	1 429	1 390	1 216	1 179	1 142	34 - 30
1 100	1 070	1 041	816	791	766	39 - 35
775	754	733	803	778	754	44 - 40
747	727	708	753	730	707	49 - 45
700	681	662	616	597	579	54 - 50
566	551	536	477	462	448	59 - 55
432	420	408	404	392	380	64 - 60
340	331	322	304	295	286	69 - 65
240	234	227	263	255	247	74 - 70
371	361	351	303	294	285	+ - 75
<b>24 095</b>	<b>23 446</b>	<b>22 807</b>	<b>22 191</b>	<b>21 510</b>	<b>20 841</b>	<b>Total</b>

## Mouvement Naturel de la Population Algérienne résidente \* (en milliers)

Accrois. Naturel	Décès	Naissances Vivantes	ANNÉES
649	181	830	1983
677	173	850	1984
681	183	864	1985
616	165	781	1986
639	161	800	1987
649	157	806	1988
602	153	755	1989 (1)

\* Chiffres corrigés.

Tx d'accrois. nat. (‰)	Tx brut de mort. (‰)	Tx brut de nat. (‰)	ANNÉES
31,60	8,80	40,40	1983
31,58	8,60	40,18	1984
31,10	8,40	39,50	1985
27,39	7,34	34,73	1986
27,63	6,97	34,60	1987
27,30	6,61	33,91	1988
24,70	5,98	30,68	1989 (1)

(1) Données provisoires.

### 3. - Emploi

#### Structure de l'emploi par secteur d'activité

Secteur d'activité	1989	1988*	1987
Agriculture.....	22,0	18,1	17,5
Industrie .....	13,6	14,3	15,8
Bâtiment et travaux publics .....	16,2	18,9	15,9
Transports.....	5,2	5,9	5,2
Commerce et services .....	13,5	15,0	12,9
Administration .....	29,5	27,8	28,6
Non déclaré.....	-	-	4,1
<b>Total.....</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
Effectif (10 <sup>3</sup> ) .....	4 432	4 340	4 137

Source : 1989, enquête MOD  
1987, RGPH  
1988, enquête consommation.

\* Chiffres provisoires.

### 4. - Enseignement public

#### Elèves et étudiants inscrits

	1989/90	1988/89	1987/88
<b>Enseignement fondamental</b>			
1 <sup>er</sup> et 2 <sup>e</sup> cycle (élèves inscrits).....	4 027 612	3 911 388	3 801 651
Nombre de salles de classes .....	90 440	85 723	81 511
Nombre d'A.E.F. ....	12 694	12 240	11 843
Taux réel de scolarisation (6-15 ans) .....	...	...	81,75
<b>Enseign. fondam. et second.</b>			
Elèves inscrits enseignement 3 <sup>e</sup> cycle.....	1 408 522	1 396 326	1 490 863
Elèves inscrits enseignement secondaire...	753 947	714 966	591 783
Total élèves inscrits.....	2 162 469	2 111 292	2 082 646
Dont : Filles en %.....	42,6	42,1	41,6
Nombre de E.F. et lycées.....	3 006	2 813	2 479
<b>Enseignement supérieur</b>			
Etudiants inscrits en graduation .....	182 237	167 559	160 195
Etud. inscrits dans les Inst. hors M.D.U.*	45 140	39 898	42 614

\* M.D.U. : Ministère délégué aux universités.

**Personnel enseignant algérien fondamental 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> cycle**

	1989/90	1988/89	1987/88
<b>Total</b> .....	<b>144 945</b>	<b>144 744</b>	<b>139 875</b>
Dont : Etrangers .....	348	342	344
M.E.F. (niveau 1).....	206	235	386
M.E.F. (niveau 2).....	28 209	33 512	37 762
M.E.F. (niveau 3).....	110 945	101 657	93 174
Maitres spécialisés.....	1 226	1 176	1 149
Directeurs A.E.F.....	4 011*	7 822	7 060

\* Il s'agit des directeurs chargés de cours.  
M.E.F. : Maître d'enseignement fondamental.

**Personnel enseignant au niveau 3<sup>e</sup> cycle et secondaire  
(Selon la langue d'enseignement)**

	1989/90	1988/89	1987/88
<b>ENSEIGNANTS</b>			
<b>Total</b> – Algériens + Etrangers .....	<b>120 722</b>	<b>113 726</b>	<b>105 088</b>
– Algériens.....	117 848	110 667	101 358
Dont : En langue nationale			
Algériens + Etrangers .....	–	–	–
Algériens .....	–	–	–

**Personnel enseignant au niveau supérieur**

	1989/90	1988/89	1987/88
<b>Total</b> .....	<b>14 536</b>	<b>14 087</b>	<b>13 077</b>
Dont : Algériens.....	13 311	12 747	11 467

## 5. - Agriculture

## Terres utilisées par l'agriculture

Unité : Hectare

Source : M.A.

INTITULÉ	1988/89 Superf. utilisée	1987/88 Superf. utilisée
I. - SUPERFICIE AGRICOLE UTILE....	7 675 500	7 635 230
1.1. Terres labourables .....	7 097 840	7 070 720
- Cultures herbacées.....	3 699 840	2 928 280
- Terres au repos .....	3 398 000	4 142 440
1.2. Cultures permanentes.....	577 660	564 510
- Prairies naturelles.....	34 340	23 210
- Vignobles.....	105 640	110 830
- Plantations d'arbres fruitiers....	437 680	430 470
II. - PACAGES ET PARCOURS .....	31 053 430	31 151 650
III. - TERRES IMPRODUCT. AGRIC.....	993 190	979 680
<b>Total général (I + II + III) .....</b>	<b>39 722 120</b>	<b>39 866 560</b>

## Principales productions

Unité : Millier de quin.aux

VARIÉTÉS	1988/89	1987/88	1986/87
<b>CÉRÉALES .....</b>	<b>20 031</b>	<b>10 345</b>	<b>20 651</b>
Blé dur.....	8 133	4 154	7 765
Blé tendre.....	3 388	1 990	3 983
Orge .....	7 899	3 897	8 199
Avoine .....	596	296	677
Total céréales hiver .....	20 016	10 337	20 624
Total céréales été.....	15	8	26

VARIÉTÉS	1988/89	1987/88	1986/87
<b>LÉGUMES SECS.....</b>	<b>479</b>	<b>344</b>	<b>671</b>
<b>Cultures maraichères .....</b>	<b>27 651</b>	<b>24 205</b>	<b>25 666</b>
Dont :			
Pommes de terre .....	10 007	8 988	9 046
Tomates .....	3 066	2 828	2 912
Oignons.....	2 276	2 003	2 002
Melons et pastèques.....	3 009	2 321	3 600
Autres .....	9 293	8 065	8 106
<b>Cultures industrielles .....</b>	<b>2 119</b>	<b>1 655</b>	<b>1 747</b>
Tomates industrielles.....	2 046	1 588	1 661
Tabacs.....	35	35	46
Betteraves sucrières .....	-	-	-
Oléagineux .....	-	-	-
<b>AGRUMES.....</b>	<b>2 681</b>	<b>3 118</b>	<b>2 772</b>
Dont :			
Oranges .....	1 776	2 080	1 833
Clémentines et mandarines .....	796	927	838
<b>ARBORICULTURE.....</b>	<b>6 137</b>	<b>5 760</b>	<b>6 630</b>
Dont :			
Dattes .....	2 101	1 961	2 244
Figues (fraîches).....	703	482	583
Olives .....	925	1 429	1 682
Amandes (fraîches + sèches) .....	124	97	83
Autres fruits (noyaux et pépins).....	2 284	1 791	1 955
<b>VITICULTURE.....</b>			
Vigne à vin (1 000 hl).....	504	621	918
Raisins de table.....	1 193	1 229	1 122

Source : Ministère de l'Agriculture (Série A et B).

### Principales productions

Unité : Millier de têtes. Source : M.A.

Type de Cheptel	1988/89	1987/88	1986/87	1985/86
Bovins.....	1 405	1 435	1 416	1 347
Ovins .....	17 316	16 429	16 148	15 830
Caprins.....	2 404	2 232	2 568	2 514
Chevaux .....	86	85	84	80
Autres équidés.....	424	440	481	471
Camelins .....	122	114	134	121

## 6. - Industrie

### Indice de la production industrielle des sociétés nationales

Base 100 : en 1984

Secteur d'activité économique	*1989	1988	1987
B. Eau et énergie .....	145,3	139,3	128,3
C. Hydrocarbures.....	114,5	111,2	109,0
E. Mines et carrières .....	105,9	104,4	109,4
F. Industries sidérurg. métallur., mécaniques et électriques	88,7	101,8	106,3
G. Matériaux de construction .....	111,6	115,7	114,6
H. Chimie - Caoutchouc - Plastic .....	128,9	123,9	120,9
I. Industries alimentaires.....	117,3	118,9	117,3
K. Industries textiles.....	85,6	83,9	91,2
L. Industries cuir et chaussures.....	88,5	89,4	96,8
M. Indust. du bois, liège, papier et polygra..	113,2	100,1	105,1
<b>Total général.....</b>	<b>106,6</b>	<b>108,1</b>	<b>108,8</b>
<b>Total hors hydrocarbures.....</b>	<b>101,8</b>	<b>106,2</b>	<b>108,6</b>
<b>Total indus. manufact. ....</b>	<b>100,0</b>	<b>104,6</b>	<b>107,2</b>

\* Chiffres provisoires.

**Production d'Électricité et de Gaz**

Source : SONELGAZ

INTITULÉ	1989	1988	1987	Unité
<b>ÉLECTRICITÉ :</b>				
Puis. maxima appelée sur le réseau .	2 487	2 307	2 068	MW.
Abonnés Sonelgaz				
— Haute tension.....	56	55	54	Nbre
— Moyenne tension.....	19 344	17 639	16 147	Nbre
— Basse tension.....	2 960 013	2 787 077	2 588 103	Nbre
Production Sonelgaz.....	14 588,6	14 090,9	12 799,3	GWh
<b>PRODUCTION NATIONALE</b>	<b>15 130,4</b>	<b>14 980,3</b>	<b>13 832,8</b>	"
Ventes d'énergie élect. par Sonelgaz.	11 773,3	11 876,7	10 384,3	"
— Haute tension.....	3 689,4	3 790,3	3 367,3	
— Moyenne tension.....	4 029,4	4 026,3	3 474,9	
— Basse tension.....	4 054,5	4 060,1	3 542,1	
<b>GAZ :</b>				
Abonnés Sonelgaz.....	803 211	762 615	710 655	Nbre
— Haute pression.....	146	135	134	"
— Moyenne pression.....	1 254	1 134	1 027	"
— Basse pression.....	801 811	761 346	709 494	"
Livraisons par Sonelgaz aux :				
— Distrib. publ. (m. et b. press.) ...	12 015,8	11 938,7	10 362,5	
— Usines thermiques (centrales) ...	36 130,9	36 361,9	32 873,3	
— Clients indust. (haute pres.).....	15 728,8	18 458,4	18 507,1	(1)
— Stations de compression.....	0,6	3,2	1,1	"

**Production des Hydrocarbures**U = 10<sup>3</sup> T.E.P. (Tonne équivalent pétrole)

INTITULÉ	1989	1988	1987
Hydrocarbures liquides (Brut + Condensat) .....	55 484	51 873	53 746
Gaz naturel sec.....	80 248	80 672	80 514
Gaz naturel liquifié.....	16 166	14 162	13 001
G.P.L. (commercial).....	5 626	5 616	5 447

**Industries de transformation : production des sociétés nationales (début)**

BRANCHES	PRODUCTION			Unité de mesure
	1989	1988	1987	
<b>SIDÉRURGIE MÉTALLURGIE</b>				
Fonte liquide en poche.....	1 300	1 500	1 478	M.T.
Acier.....	1 041	1 301	1 378	"
Laminés à chaud.....	605	907	1 098	"
Tubes sans soudure.....	13	24	14	"
Tubes soudés.....	129	156	189	"
Ronds à béton.....	185	243	269	"
Charpentes métalliques.....	39	49	41	"
Chaudronnerie.....	7,4	6,1	8,6	"
Serrurerie.....	2,6	2,5	2,7	"
<b>INDUST. MÉCAN. ET ÉLECTRIQ.</b>				
Tracteurs agricoles.....	2 965	3 404	3 513	Unité
Véhicules industriels (camions).....	3 956	3 326	5 785	"
Wagons.....	349	350	503	"
Autocars et bus.....	577	498	625	"
Moteurs diésels.....	6 762	6 585	7 800	"
Accumulateurs.....	1 085	1 102	1 036	10 <sup>3</sup> USTD
Cables électriques, nus et isolés.....	26,1	25,0	18	M.T.
Cables téléphoniques.....	2,6	2,4	2,4	"
Téléviseurs noir et blanc.....	141	203	277	M.U.
Téléviseurs couleur.....	78	119	91	"
<b>MATÉRIAUX DE CONSTRUC.</b>				
Ciment.....	6 619	7 195	7 541	M.T.
Plâtre.....	166	142	156	"
Chaux.....	27	32	36	"
Briques.....	1 633	1 710	1 701	"
Tuiles.....	40	58	60	"
Céramique sanitaire.....	10,2	10,6	10,8	M.T.
Verre creux.....	30	34	34	M.T.
Verre plat (non travaillé).....	29,8	28,5	9,6	"
<b>INDUSTRIES CHIMIQUES</b>				
Ammonitrate.....	229	248	271	M.T.
Engrais phosphates.....	193	239	278	"
Méthanol.....	91	97	90	"
Ethylène.....	45	54	70	"
Transformations plastiques.....	55	47	56	"
Résines.....	12 033	10 985	7 408	Tonne
Détergents.....	123	131	112	10 <sup>3</sup> T
Peintures, vernis.....	116	115	128	"
Savons et savonnets.....	110	84	81	M.T.
Tabacs.....	25 272	25 209	26 219	Tonne
Allumettes.....	898	800	1 041	M.B.

**Industries de transformation : production des sociétés nationales (fin)**

BRANCHES	PRODUCTION			Unité de mesure
	1989	1988	1987	
<b>INDUS. AGRICO. ET ALIMENT.</b>				
Farines / Semoules.....	2 617	2 588	2 487	M.T.
Pates et couscous .....	120	111	111	"
Huiles raffinées alimentaires.....	324	318	304	"
Margarine et graisse végétale.....	18 000	16 000	18 200	Tonne
Conserves de légumes.....	997	927	1 900	Tonne
Jus de fruits .....	15 994	15 536	11 983	Tonne
Conserves de tomates .....	26 885	35 199	22 692	"
Sucre raffiné et aggloméré .....	214 000	222 000	205 200	"
Eau minérale.....	970	1 054	1 157	10 <sup>3</sup> HI
Boissons gazeuses .....	1 233	1 361	1 706	"
Lait pasteurisé.....	8 474	7 453	6 549	10 <sup>3</sup> HI
<b>TEXTILES ET CUIRS</b>				
Filés cotons et fibranne + laine .....	31 940	31 759	24 400	Tonne
Tissus finis de coton.....	62 975	66 906	73 287	10 <sup>3</sup> ML
Couvertures.....	2 011	1 731	980	M.U.
Chemises .....	1 756	1 574	1 651	"
Vêtements de travail.....	1 392	1 290	1 082	"
Cuir à dessus (ovins, caprins, bovins)	40 995	41 533	41 277	M.P.
Chaussures cuir naturel.....	14 944	14 689	18 100	M.P.
Chaussures cuir synthétique.....				
<b>BOIS, PAPIER, DIVERS</b>				
Menuiserie générale .....	1 795	1 214	1 238	M.m <sup>2</sup>
Mobilier scolaire.....	550	457	461	M.U.
Panneaux.....	154	138	129	M.m <sup>2</sup>
Aggloméré de liège.....	50	51	55	"
Pâte à papier .....	...	21	12,2	M.T.
Papier impression .....	26	21	21	M.T.
Papier emballage carton.....	85	92	76	"
Papier de soie.....	11	11	9	"

## 7. - Commerce extérieur

## Evolution et structure des importations de marchandises en prix courants

Source : O.N.S. / Direction Générale des Douanes

	%	1989	%	1988
<b>1. PRODUITS ALIMENTAIRES .....</b>	<b>28,5</b>	<b>19 965</b>	<b>21,4</b>	<b>9 296</b>
111. De base destinés à l'industrie .....				3 219
112. De base destinés à la consom. ....				385
121. Transformés destinés à l'industrie....				2 295
122. Transformés destinés à la consom.....				3 397
<b>2. APPROVISION. INDUSTRIELS .....</b>	<b>36,0</b>	<b>25 197</b>	<b>40,9</b>	<b>17 774</b>
21. Produits de base .....				2 475
22. Produits ayant subi une transf. ....				15 299
<b>3. FUELS ET LUBRIFIANTS .....</b>	<b>1,0</b>	<b>707</b>	<b>1,6</b>	<b>668</b>
<b>4. MACHINES ET BIENS D'ÉQUIP. ....</b>	<b>22,5</b>	<b>15 786</b>	<b>23,1</b>	<b>10 043</b>
41. Machines et autres biens d'équip. ....				6 744
42. Parties et pièces détachées .....				3 299
<b>5. MATÉRIEL DE TRANSPORT .....</b>	<b>5,8</b>	<b>4 075</b>	<b>7,5</b>	<b>3 271</b>
51. Autos pour le transp. de personnes....				39
521. Matér. de transp. destinés à l'indust.				335
522. Mat. de transp. n/destinés à l'indust.				2
53. Parties et pièces détachées .....				2 895
<b>6 BIENS INDUS. DE CONSOM. ....</b>	<b>6,0</b>	<b>4 189</b>	<b>5,4</b>	<b>2 327</b>
<b>7. DIVERS .....</b>	<b>0,2</b>	<b>153</b>	<b>0,1</b>	<b>48</b>
<b>TOTAL.....</b>	<b>100,0</b>	<b>70 072</b>	<b>100,0</b>	<b>43 427</b>

## Evolution des exportations de biens

Unité : Millions de DA

	1989	1988	1987
Produits alimentaires, boissons .....	264	178	145
Approvisionnement ind. NDA.....	1 711	1 462	729
Fuels et lubrifiants* .....	68 927	42 934	40 700
Machines autres biens d'équip.....	510	609	61
Matériel de transport et accessoires....	371	146	60
Biens de consommation NDA.....	154	92	41
Biens non désignés ailleurs.....	0	0	0
<b>TOTAL.....</b>	<b>71 937</b>	<b>45 241</b>	<b>41 736</b>

## Structure par zones géographiques et principaux pays

En %

PAYS ET ZONES	1989		1988	
	Exp.	Imp.	Exp.	Imp.
C.E.E. ....	60,5	49,3	60,9	52,0
AMÉRIQUE DU NORD .....	19,2	15,5	18,8	13,2
AUTRES PAYS D'EUROPE .....	11,3	13,7	10,3	16,4
PAYS SOCIALISTES D'EUROPE .....	2,0	7,3	2,4	5,5
AMÉRIQUE LATINE .....	2,0	3,8	1,4	3,7
ASIE .....	2,9	6,7	3,6	5,7
PAYS ARABES .....	2,0	2,4	2,5	1,7
AFRIQUE .....	0,1	0,8	2,9	2,9
RESTE DU MONDE .....	-	0,5	0	0,9
<b>ENSEMBLE .....</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

## Evolution des exportations des principaux produits

Valeur : Millions de DA

PRODUITS	1988		1987	
	Valeurs	Quantités	Valeurs	Quantités
Hydrocarbures liquides (Brut, condensat, produits raffinés) (1) .....	28 474,3	43 630	28 918,8	45 431
Hydrocarbures gazeux (GN + GNL + GPL) (1) .....	14 459,4	29 237	11 691,0	28 509
Dattes (tonnes) .....	65	6 033	24	2 373
Vins (10 <sup>3</sup> HL) .....	93	35 369	88	41 440
Phosphates (tonnes) .....	119,1	744 177	107,7	855 520
Maraichages (tonnes) .....	0,888	587	17,6	9 409
Agrumes (tonnes) .....	4,5	3 531	9,6	7 796
Minerais de fer (tonnes) .....	1,7	20 585	3,2	60 591

(1) Quantités : 10<sup>3</sup> T.E.P. (tonne équivalent pétrole).

## 8. - Prix

**Prix moyens annuels de vente au détail dans la ville d'Alger  
(année 1989)**

Unité : D.A.

PRODUITS	Prix moyen	Unité	PRODUITS	Prix moyen	Unité
Lait frais (litre).....	1,75	5	Pain (gr).....	1,00	300
Beurre en motte (kg)....	26,96		Semoule (kg).....	2,97	500
Huile de table (5 l.).....	24,89		Couscous (500 grs) ....	3,08	
Haricots blancs (kg).....	7,56		Pâtes alimentaire (kg)	5,53	
Pommes de terre (kg)....	6,06		Bœuf : Beefsteak (kg).	140,48	
Oignons secs (kg).....	8,54		Poirine (kg) ..	92,05	
Tomates (kg).....	11,58		Mouton : Gigot (kg) ..	117,44	
Oranges thomson (kg) ..	12,61		Epaule (kg)	117,44	
Dattes musc. blanc. (kg)	27,14		Poulet (kg).....	29,81	
Sucre en morceaux (kg)	3,72		Œufs (pièces).....	1,19	
.....		Sardines fraîches (kg)	21,90		

**Indices des prix à la consommation**

Ensemble des ménages du Grand-Alger - Base 100 = 1982

	Variations %		ANNÉE		Poids
	88-89	87-88	1989	1988	
Alimentation, boissons, tabacs.....	9,0	3,7	181,8	166,7	552,4
Habillement et chaussures.....	15,4	9,6	168,5	145,9	70,6
Logement et charges.....	13,6	5,2	166,8	146,9	72,5
Meubles et articles d'ameubl. ....	11,9	11,5	176,8	158,0	55,0
Services médicaux et de santé.....	11,3	10,1	179,5	161,2	26,5
Transports et communications.....	6,4	4,0	138,5	130,1	96,1
Serv. de spect. loisirs et culture.....	5,9	8,5	142,1	134,2	42,3
Autres biens et services.....	5,8	12,6	220,9	208,8	84,6
<b>INDICE GÉNÉRAL.....</b>	<b>9,3</b>	<b>5,9</b>	<b>176,8</b>	<b>161,8</b>	<b>1000,0</b>